



Conseil de sécurité

Soixante et unième année

5351^e séance

Lundi 23 janvier 2006, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Mahiga	(République-Unie de Tanzanie)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Mayoral
	Chine	M. Wang Guangya
	Congo	M. Okio
	Danemark	M. Faaborg-Andersen
	États-Unis d'Amérique	M. Brencick
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. de La Sablière
	Ghana	M. Tachie-Menson
	Grèce	M. Vassilakis
	Japon	M. Oshima
	Pérou	M. De Rivero
	Qatar	M. Al-Nasser
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	M. Thomson
	Slovaquie	M. Burian

Ordre du jour

La situation au Timor-Leste

Rapport intérimaire du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies
au Timor-Leste (S/2005/24)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Timor-Leste

Rapport intérimaire du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (S/2006/24)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Australie, de l'Autriche, du Brésil, de l'Indonésie, du Portugal et du Timor-Leste des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je prie le Chef du protocole d'escorter S. E. M. Kay Rala Xanana Gusmão, Président du Timor-Leste, à la table du Conseil.

M. Kay Rala Xanana Gusmão, Président du Timor-Leste, est escorté à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom du Conseil, je souhaite une chaleureuse bienvenue au Président du Timor-Leste.

Sur l'invitation du Président, les représentants des autres pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire M. Sukehiro Hasegawa, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Timor-Leste et chef de mission du Bureau des Nations Unies au Timor-Leste.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Hasegawa à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2006/24, qui contient le rapport intérimaire du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies au Timor-Leste.

J'appelle l'attention des membres sur le document S/2006/39, qui contient le texte d'une lettre en date du 20 janvier 2006 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Timor-Leste.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Sukehiro Hasegawa, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Timor-Leste et chef de mission du Bureau des Nations Unies au Timor-Leste. Je lui donne la parole.

M. Hasegawa (*parle en anglais*) : C'est un plaisir pour moi que de prendre la parole à la présente séance du Conseil de sécurité pour l'informer des progrès réalisés au cours des cinq derniers mois, depuis la dernière séance du Conseil sur cette question tenue en août 2005. C'est un grand privilège pour moi aujourd'hui de prendre la parole en présence de S. E. le Président Kay Rala Xanana Gusmão et du Ministre des affaires étrangères M. José Ramos-Horta, ainsi que de l'Ambassadeur José Guterres du Timor-Leste.

Les cinq derniers mois ont été une période productive au cours de laquelle le Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL) a exécuté les trois programmes prescrits et préparé le transfert des fonctions de renforcement des capacités aux institutions des Nations Unies et à d'autres partenaires de développement, comme le prévoit la résolution 1599 (2005) du Conseil de sécurité.

Je voudrais commencer par la première composante de l'exécution du mandat du BUNUTIL, à savoir l'appui aux institutions d'État essentielles. Depuis 2002, les conseillers internationaux fournis par l'ONU et les partenaires de développement bilatéraux ont réalisé de très gros progrès en matière de renforcement des capacités des Timorais à administrer leurs institutions publiques. En conséquence, le nombre de conseillers internationaux fournis par l'ONU est tombé de près de 300 il y a trois ans à environ 100 à la fin de l'année dernière.

Je note avec satisfaction qu'au cours des cinq derniers mois, les conseillers civils du BUNUTIL ont intensifié leurs efforts en vue de transférer compétences et connaissances, et que leurs homologues timorais font montre aujourd'hui d'une capacité et d'une volonté accrues de s'acquitter de leurs fonctions. Pourtant, les capacités nationales dans des domaines très techniques tels que la justice et les finances restent extrêmement faibles, et il apparaît clairement que, dans ces deux domaines en particulier, l'aide de la communauté internationale restera nécessaire au cours des années à venir.

Dans le secteur de la justice, huit juges internationaux continuent d'exercer des activités de formation et des fonctions d'exécution dans les tribunaux, notamment pour ce qui est des infractions graves. La présence de juges internationaux a beaucoup contribué au règlement efficace des affaires et réduit à cinq mois le temps requis pour amener les procès à leur conclusion. Néanmoins, il faudra encore quelques années avant que les juges nationaux ne deviennent autonomes, car ils suivront encore une formation judiciaire de base.

Le Président Gusmão a récemment exprimé ses préoccupations quant à la capacité du ministère public d'assumer correctement la prise en charge des quelque 3 000 affaires civiles et pénales en attente. Cette situation exige que l'on s'y intéresse d'urgence, étant donné que les procureurs nationaux ont commencé leur formation spécialisée en janvier et qu'ils ne pourront pas assumer leurs responsabilités. Il faut donc faire venir un complément de procureurs internationaux. La récente inauguration de la faculté de droit de l'Université nationale du Timor Lorosaie fournira une solution durable au manque d'expertise juridique adéquate au niveau national.

Dans le secteur financier, beaucoup de progrès ont été faits dans la mise en place d'une expertise nationale. En conséquence, le nombre de conseillers financés par l'ONU a été considérablement réduit, tombant de près de 70 conseillers il y a trois ans et demi à moins de 10 à la fin de l'année dernière, aidés de plusieurs conseillers bilatéraux. À l'heure actuelle, six conseillers civils du BUNUTIL aident le Ministère de la planification et des finances. La Banque mondiale a également manifesté sa volonté de mettre en œuvre un programme d'assistance technique. Toutefois, le Gouvernement demande à l'ONU de continuer à

envoyer des conseillers pour qu'ils assument des fonctions financières d'importance critique.

Comme l'indique le rapport du Secrétaire général (S/2006/24), sur les 45 postes de conseillers, plusieurs passeront aux institutions nationales d'ici au 20 mai 2006. Les fonctions restantes seront transférées aux institutions compétentes des Nations Unies, aux institutions financières et aux autres partenaires de développement.

Je voudrais maintenant passer au second mandat du BUNUTIL : l'appui au respect des règles de gouvernance démocratique et des droits de l'homme. Nous avons assigné des spécialistes des droits de l'homme auprès des ministères et des institutions d'État dont l'objectif est de renforcer la capacité de défense et de promotion des droits de l'homme. À cet égard, il faut se louer des progrès réalisés par le Bureau du Médiateur pour les droits de l'homme et la justice dans l'élaboration d'un plan stratégique et dans la mise au point d'un système de traitement des plaintes, en préparation de l'ouverture du Bureau au public en mars 2006. Après le mois de mai, la communauté internationale devra accorder une attention continue aux activités des droits de l'homme. Je suis heureux d'informer le Conseil de sécurité que le Bureau du Haut Commissariat aux droits de l'homme s'est pleinement engagé à fournir l'assistance nécessaire et à envoyer, le mois prochain, une mission d'évaluation des besoins afin d'identifier clairement les besoins après le départ du BUNUTIL.

Sous la direction du Ministre des affaires étrangères, M. José Ramos-Horta, le Timor-Leste s'est montré remarquablement déterminé à créer un cadre international normatif des droits de l'homme, ratifiant sans délai l'ensemble des principaux instruments relatifs aux droits de l'homme en 2003 et 2004. Le Timor-Leste est sur le point d'achever ses premiers rapports sur les droits de l'homme au titre de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, avec l'appui des institutions de l'ONU et de spécialistes des droits de l'homme membres de son personnel.

Je me félicite de ce que la Commission accueille, vérité et réconciliation vient de terminer son rapport, que le Président a présenté au Secrétaire général vendredi dernier. Comme le Président Gusmão en fera rapport, les activités de la Commission ont porté sur un

vaste ensemble de questions et elle a émis plusieurs recommandations spécifiques qu'il faudra examiner avec soin.

Je vais maintenant passer à la troisième composante du mandat du BUNUTIL, à savoir l'appui à la police nationale, et en particulier le Groupe des gardes frontière, grâce au déploiement de 60 conseillers de la police et 15 conseillers en formation militaire.

Les conseillers en formation de police et leurs homologues timorais ont procédé à l'évaluation des compétences de chaque unité et ont mis au point un plan stratégique pour le renforcement des capacités. Les conseillers en formation militaire ont désormais achevé la phase initiale du transfert des compétences en matière de gestion des frontières et ont entamé la phase de validation, pour veiller à ce que le Groupe des gardes frontière ait les compétences requises pour collaborer avec son homologue de l'armée indonésienne sur un pied d'égalité et de manière professionnelle.

Toutefois, la nécessité d'accélérer la mise en œuvre de ces programmes de formation est devenue tout à fait évidente le 6 janvier, lorsqu'à la frontière a éclaté un incident au cours duquel trois personnes ont été tuées par la police timoraise. Je salue la décision prise immédiatement par les deux pays, le Timor-Leste et l'Indonésie, de mener une enquête conjointe sur cet incident. Cet incident a conduit, pour sa part, le BUNUTIL à recentrer son attention sur le besoin spécifique de renforcer le professionnalisme du Groupe des gardes frontière. À cet égard, j'ai demandé aux conseillers en formation militaire et de police de la BUNUTIL de revoir et de remodeler le programme de formation en mettant davantage l'accent sur le recours minimum à la force lors des arrestations et des détentions, afin d'éviter que ne se reproduisent des incidents de cette nature.

Parallèlement, comme l'indique le rapport du Secrétaire général, les relations entre le Timor-Leste et l'Indonésie ont continué à s'améliorer. Cette amélioration a été marquée par une série de visites au plus haut niveau de la part du Président Gusmão et du Président Yudhoyono, ainsi que par des consultations fréquentes entre les Ministres des affaires étrangères Ramos-Horta et Hassan Wirajuda. Les contacts bilatéraux ont également été renforcés grâce à la

coopération des deux parties dans de nombreux autres domaines.

À cet égard, je voudrais féliciter le Timor-Leste et l'Indonésie d'avoir accompli d'importants progrès au cours des dernières semaines en vue du règlement des questions techniques relatives à la délimitation de la frontière commune. J'ai bon espoir qu'un accord final pourra être obtenu sur le 1 % restant, afin d'achever rapidement la délimitation de toute la frontière.

Les relations entre le Timor-Leste et l'Australie ont également été renforcées. Le 12 janvier, les Ministres des affaires étrangères des deux pays ont signé un accord de partage des revenus générés par le champ pétrolier et gazier de Greater Sunrise. Le Timor-Leste percevra 50 % des revenus en amont, ce qui, à n'en pas douter, facilitera le développement socioéconomique du pays.

Le Timor-Leste a accompli de grands progrès en matière de consolidation de la paix, même si cette paix demeure fragile. Des élections présidentielles et législatives auront lieu l'année prochaine, pour la première fois depuis de la restauration de l'indépendance. Ayant en tête les événements de 1975, les dirigeants timorais nous ont rappelé que ces élections seront un test crucial pour le jeune État démocratique du Timor-Leste. Une mission d'évaluation des besoins, dépêchée sur le terrain en novembre 2005 a conclu que, pour que les élections soient justes et libres, le Timor-Leste avait besoin de l'assistance de la communauté internationale et d'une forte présence politique. Conformément aux recommandations de la mission, le BUNUTIL est déjà en train de recruter trois conseillers techniques pour aider à la rédaction des lois électorales, à l'organisation du processus électoral administratif et à la création d'une base de données sur les électeurs. J'invite les membres du Conseil à se reporter à la lettre que le Premier Ministre Mari Alkatiri vient d'adresser au Secrétaire général (S/2006/39, annexe), demandant la création d'un bureau politique spécial. Je recommande au Conseil de sécurité d'examiner attentivement la demande du Gouvernement timorais, en tenant compte des nouvelles conditions politiques et sécuritaires.

Enfin, je tiens à remercier le Président Xanana Gusmão et les autres dirigeants du Timor-Leste d'avoir maintenu avec nous un dialogue étroit et des consultations étroites sur la consolidation de la paix et

le renforcement des capacités institutionnelles timoraises, ainsi que le Conseil de sécurité nous en avait confié le mandat. Au cours des six dernières années, l'Organisation des Nations Unies a été en mesure de mener à bien ses opérations de maintien et de consolidation de la paix au Timor-Leste, grâce, pour une large part, à la détermination des dirigeants et du peuple timorais à mettre sagement à profit l'aide que pouvaient fournir les missions de l'ONU.

Le Président (*parle en anglais*): J'invite à présent S. E. M. Kay Rala Xanana Gusmão, Président du Timor-Leste, à faire une déclaration.

Le Président Gusmão (*parle en anglais*): Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de m'avoir invité à prendre la parole devant cet organe aujourd'hui. J'en appelle à l'indulgence des membres du Conseil de sécurité pour qu'ils me permettent d'adresser des remerciements tout particuliers. En mon nom propre et au nom du peuple timorais, je voudrais vous exprimer, Monsieur le Président, ainsi qu'au peuple tanzanien, notre profonde gratitude pour le ferme appui que vous nous avez apporté, dès décembre 1975, lorsque M. José Ramos-Horta, notre Ministre des affaires étrangères, est venu ici pour la première fois afin de demander l'aide du Conseil de sécurité. Il a été accueilli à la porte, au sens propre du terme, par M. Salim Ahmed Salim, qui a veillé sur lui. J'exprime ma profonde gratitude au défunt Président de la Tanzanie, M. Julius Nyerere, le père de la nation. Dans les années 80, alors que je dirigeais la guérilla armée des Forces armées de libération du Timor-Leste (FALINTIL) dans les montagnes du Timor-Leste, j'ai été informé que le Président Nyerere, lors d'une visite en Indonésie, avait soulevé la question de l'autodétermination du Timor-Leste. Aucune parole ne saurait permettre d'apprécier à sa juste valeur le sentiment que nous avons éprouvé lorsque nous avons reçu cette nouvelle et l'encouragement qu'elle a suscité en nous.

Pour gagner du temps, mon intervention sera en fait une version abrégée de la déclaration qui a été distribuée dans la salle. Elle portera sur trois points : mes réflexions sur le rapport de la Commission accueil, vérité et réconciliation, la situation et les difficultés actuelles, et nos besoins en cours et nos attentes vis-à-vis de la communauté internationale.

Le 31 octobre 2005, M. Aniceto Guterres, Président de la Commission, m'a remis le rapport final

de la Commission, conformément à la règle n° 2001/10 de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO), amendée par notre Parlement national. En vertu de la loi et afin d'accélérer le processus, j'ai remis le rapport au Parlement national le 28 novembre, puis au Gouvernement. Le 20 janvier 2006, le Secrétaire général a eu la gentillesse de me recevoir. À cette occasion, je lui ai donné une copie du rapport de la Commission.

Lorsque j'ai pris la parole devant notre Parlement national le 28 novembre, j'ai déclaré que, après avoir pris connaissance de la teneur contenu du rapport, j'en conclusais que le Ministre Ramos-Horta et moi-même avions raison de dire que la véritable justice pour les Timorais était que la communauté internationale reconnaisse le droit du peuple timorais à l'autodétermination et à l'indépendance. Ce principe est crucial pour comprendre notre analyse et nos conclusions. Par conséquent, si l'on considère que les 24 années précédentes ont été des années d'injustice, à laquelle a d'ailleurs participé une partie de la communauté internationale, l'action collective entreprise par l'Organisation des Nations Unies à compter de 1999 pour libérer notre peuple et, depuis, pour nous venir en aide, fait figure de rédemption et de justice supérieure.

On lit la citation suivante dans le rapport qui m'a été remis le 31 octobre 2005 :

« La Commission est d'avis qu'il est impossible de parvenir à une réconciliation durable sans établir la vérité, sans rendre justice et sans offrir de réparations aux victimes. »

Avant la création de la Commission accueil, vérité et réconciliation, le Conseil national de la résistance timoraise, avec le soutien de l'Organisation internationale pour les migrations, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental, avait organisé des rencontres à la frontière entre victimes et auteurs des crimes dans un effort pour encourager les Timorais qui avaient fui vers le Timor occidental à rentrer chez eux. Ces rencontres visaient également à favoriser une réconciliation véritable entre les personnes, et une réconciliation véritable signifie que les personnes s'acceptent mutuellement sans aucun sentiment de vengeance ni de haine.

Il ne faut pas juger du rapport de la Commission accueil, vérité et réconciliation dans la perspective unique et partielle de faire la lumière sur les violations des droits de l'homme. Je reconnais que le mandat de la Commission est l'élément fondamental qui a été à l'origine de toutes les autres activités. Nous reconnaissons tous le mérite qu'a eu la Commission dans la recherche de la vérité. En outre, nous reconnaissons tous que la vérité est essentielle à la quête de la justice pour les victimes.

La réconciliation, toutefois, est un processus de longue haleine pour le peuple timorais. C'est grâce aux efforts que nous avons déployés en faveur de la réconciliation que des représailles meurtrières n'ont été perpétrées contre aucun élément soupçonné d'être impliqué dans l'occupation de notre pays. Si les élections d'août 2001 à l'Assemblée constituante ont représenté un tournant important dans le comportement civique des citoyens du Timor-Leste, et si les élections d'avril 2002 à la présidence de la République se sont déroulées dans un climat louable exempt de toute violence, elles devraient être considérées comme un témoignage de la prise de conscience aiguë par notre peuple de la nécessité de ne jamais plus laisser s'exercer la violence politique. C'est pourquoi nous vivons dans un environnement de stabilité politique et d'harmonie sociale.

Les enquêtes menées par la Commission accueil, vérité et réconciliation peuvent être regroupées en deux domaines principaux : la dimension internationale, qui se rapporte à la façon dont la communauté internationale a pris position sur la question du Timor-Leste, et la dimension interne, qui concerne les actes perpétrés contre les Timorais.

S'agissant de la responsabilité pour les actes que nous, Timorais, avons commis depuis les années 80, nous reconnaissons que ces violations des droits de l'homme ont eu lieu. Nous savions que le rapport de la Commission aurait souffert d'un manque d'impartialité et d'objectivité si les atteintes aux droits de l'homme commises par des Timorais contre des Timorais n'étaient pas également prises en compte.

Certaines des recommandations relatives au secteur de la justice, contenues dans le rapport, sont très ambitieuses. Quel but vise, après tout, la justice? Elle est principalement promue en tant que moyen de rétribution – punir ceux qui se sont mis hors la loi. La justice rétributive est présente dans les systèmes

juridiques de tous les pays, pourtant nous savons que la justice a une fonction de dissuasion et que la plupart des pays incorporent cet aspect de la justice dans leurs systèmes juridiques.

Le rapport de la Commission accueil, vérité et réconciliation affirme que « l'absence de justice ... constitue un obstacle fondamental à l'édification d'une société démocratique ». Ma réponse à cela serait : « Pas nécessairement ». La justice ne saurait être abstraite, et je dirais que l'édification d'une société démocratique dépend beaucoup du contexte dans lequel nous appliquons ce concept. C'est par l'application d'une justice réparatrice que nous-mêmes favorisons la tolérance et la réconciliation en tant que bases d'une participation démocratique des personnes.

Ce qui me préoccupe également, ce sont les recommandations du rapport qui ont trait au versement de réparations aux victimes et à de nouvelles poursuites judiciaires. Le rapport demande aux membres permanents du Conseil de sécurité, aux gouvernements qui vendent des armes à l'Indonésie et qui soutiennent la politique indonésienne, ainsi qu'aux gouvernements portugais et indonésien, de verser des réparations aux victimes.

En ce qui concerne les responsabilités de ceux qui, pendant 24 ans, de 1975 à 1999, par leur indifférence et leur inaction ou par leur participation directe, ont permis à une situation injuste de se perpétuer, je ne puis qu'exprimer ma plus profonde reconnaissance pour ce que les pays cités dans le rapport de la Commission et bien d'autres ont réalisé pour nous libérer et reconstruire notre pays. Les mots ne sont pas assez forts pour exprimer la gratitude de notre peuple.

Les recommandations du parquet suggèrent, d'une part, la création d'un tribunal international et, d'autre part, que les contrats des juges internationaux qui ont servi dans les chambres spéciales pour les crimes graves soient renouvelés et que les ressources affectées à l'enquête et au jugement de tous les crimes commis entre 1975 et 1999 soient augmentées. Cette recommandation ne tient pas compte de la situation d'anarchie politique et de chaos social qui pourrait facilement s'ensuivre si nous décidions de traduire en justice les auteurs de tous les crimes que nous-mêmes avons commis depuis 1975.

Enfin, le rapport de la Commission accueil, vérité et réconciliation traite également de la Commission

vérité et amitié, considérée comme étant aux antipodes de la justice punitive. Bien qu'il y ait eu maintes commissions vérité, aucune n'a jamais été instituée par deux pays à la fois, et nous regrettons le peu d'intérêt et d'appui que l'Organisation des Nations Unies a jusqu'à présent manifesté pour cette initiative novatrice. La création de la Commission vérité et amitié est une initiative de l'État. L'État du Timor-Leste part du principe qu'établir la vérité est un moyen de rendre justice, ce qui, dans les circonstances actuelles, est la meilleure approche pour assurer le développement démocratique des deux pays – le Timor-Leste et l'Indonésie. À notre sens, il n'est facile pour personne d'accepter la vérité. Accepter la vérité, c'est donc reconnaître les responsabilités.

En venant ici, je suis tombé sur un article du lauréat du prix Nobel de la paix, M^{gr} Desmond Tutu, relatif à la question même que je suis en train d'évoquer. À l'intention des membres, j'ai joint à mon allocution un exemplaire de cet article fort à-propos, intitulé « La justice, c'est la réconciliation », mais je voudrais lire quelques extraits saillants qui décrivent mieux que tout autre notre situation.

« En Afrique du Sud, ni le gouvernement de l'apartheid ni les mouvements de libération n'étaient en mesure de remporter une victoire totale. Du point de vue militaire, c'était une impasse. Et il faut se souvenir que dans le cas de l'Allemagne, une fois le procès de Nuremberg terminé, les procureurs et les juges pouvaient faire leurs valises et rentrer chez eux, aux quatre coins de la planète, alors que, nous, il fallait bien que nous apprenions à vivre ensemble, dans notre patrie commune... De tels procès auraient été interminables, empêchant les blessures de se refermer. »

Certes, nous n'avons pas une patrie commune avec l'Indonésie, mais nous partageons une frontière; nous partageons une histoire; des ressortissants du Timor-Leste vivent, travaillent et étudient en Indonésie; nous sommes des démocraties naissantes qui luttent pour oublier des années de conflit, et nos destins sont liés à bien des égards. Le Timor-Leste n'est pas une nation conquérante et l'Indonésie n'est pas une nation conquise.

J'ai eu à me poser la question de savoir s'il était dans l'intérêt de notre pays – qui doit porter l'harmonie sociale – de mettre en œuvre un processus

qui, me disent certains amis, apportera la justice et de voir ce processus durer pendant des années, faisant peut-être reculer la consolidation de la démocratie, qui est respectivement à l'œuvre au Timor-Leste et en Indonésie. Je suis parvenu à la conclusion, après de larges consultations auprès du peuple, que cela n'était pas dans l'intérêt de notre pays.

L'archevêque Tutu a parlé longuement sur ce sujet et, ce qui est le plus parlant, c'est qu'il a mis en avant tant la nécessité que la désidérabilité d'adopter un modèle de justice réparateur. Voilà ce qu'il a dit sur la question :

« C'était donc une chance que notre pays ait choisi cette voie, la voie de la Commission vérité et réconciliation – d'accorder l'amnistie en échange de la vérité. En fin de compte, cela avait pour base les principes de la justice réparatrice et de l'*ubuntu* [...] Il fait grand cas de l'apaisement [...] La justice, quand elle est rétributive, ignore souvent la victime et le système est en règle générale impersonnel et froid. La justice réparatrice porte l'espoir. »

Nous aussi nous espérons, et il est important que nous suivions également la voie de la justice réparatrice, selon nos besoins.

En fin de compte, quel devrait être l'enseignement véritable tiré de ce rapport?

De nombreuses et précieuses recommandations méritent d'être étudiées en profondeur par la société timoraise et, en particulier, par les forces politiques de notre pays. L'engagement que nous devons tous prendre est de ne pas permettre, dans aucune circonstance, la reprise de la violence politique dans notre patrie bien-aimée.

Permettez-moi à présent d'en venir à l'évolution des événements au Timor-Leste et de parler des réalisations et des défis.

Au moment où nous approchons de la fin du mandat du Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL), je souhaiterais exprimer dans cette enceinte la gratitude collective et sincère du peuple du Timor-Leste à l'égard du Conseil pour le rôle essentiel que cet organe a joué dans l'histoire récente de notre pays. Bien qu'il nous semble quelquefois que les jours noirs de violence et de destruction gratuites de 1999 appartiennent au passé, n'oublions pas que tout cela s'est déroulé il y a quelques années seulement.

Cependant, au cours de cette brève période, beaucoup de choses se sont passées et beaucoup de choses ont changé pour le mieux – à tel point que notre peuple, en dépit du fait qu'un grand nombre essaient toujours de faire face à leurs souffrances personnelles, est heureux que nous soyons en paix avec nous-mêmes et avec nos voisins et que nous vivions dans un pays libre et démocratique. Nous n'y serions pas parvenus sans l'aide constante et généreuse du Conseil.

Au cours de la courte période qui s'est écoulée depuis le transfert de la souveraineté, en mai 2002, notre nouvelle nation, en renforçant les institutions remarquables mais simples et précaires laissées par l'ATNUTO, a réalisé de nets progrès.

Le rapport du Secrétaire général offre une bonne vue d'ensemble des réalisations, comme des défis auxquels mon pays est encore confronté. En complément à l'évaluation positive faite par le Secrétaire général de la situation dans le pays, les membres du Conseil souhaiteront peut-être lire un autre récent rapport positif – celui de la Banque mondiale.

En ma qualité de chef d'État, je suis pleinement conscient des critiques portées contre nos forces de sécurité, à savoir la police nationale. Il n'y a qu'à écouter directement ceux qui ont reçu les mauvais traitements ou lire les rapports de nos médias pour conclure que nos propres lois et nos obligations internationales ont été enfreintes à trop de reprises de manière inacceptable.

Cependant, je pense également qu'en comparant cette situation à celle qui régnait il y a seulement deux ans, la conduite de notre force de police s'est dans l'ensemble sensiblement améliorée. Nous sommes très reconnaissants aux pays qui ont apporté une si importante contribution à la création de notre force de police.

Malheureusement, nos insuffisances et nos échecs ne se limitent pas à un seul domaine. Nous sommes conscients de nos insuffisances dans le secteur de la justice – comme l'a indiqué plus tôt le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Hasegawa – du fait d'une pénurie extrême de juges, de procureurs, d'avocats commis d'office et de greffiers formés et expérimentés. Bien que cette situation se soit un petit peu améliorée grâce au recrutement d'un certain nombre de juristes étrangers compétents, la réalité est que le Timor-Leste continuera d'avoir longtemps

besoin de l'aide internationale dans ce secteur si nous voulons offrir à notre peuple un système judiciaire indépendant et professionnel, qui est essentiel à notre processus démocratique.

Nos relations avec nos deux voisins les plus proches continuent de se développer sur une base solide. L'apogée de notre relation avec l'Indonésie a été atteinte l'année dernière, lorsque le Président Susilo Bambang Yudhoyono a visité notre pays. En dépit d'une série d'incidents qui ont comporté des incursions répétées sur notre territoire, dans le district d'Oecussi en septembre et octobre 2005, par des éléments civils qui ont détruit des biens privés et un poste de police, la situation a été dans l'ensemble très calme.

Le 6 janvier, un incident a eu lieu lorsque trois inculpés demeurant au Timor occidental sont entrés sur notre territoire. Au cours de l'échauffourée qui a suivi, ces trois personnes ont été abattues. Il nous faut attendre les résultats de l'enquête, qui doit être menée par une commission d'enquête conjointe, agréée par les deux parties, avant de pouvoir être sûrs des faits relatifs à l'incident. Néanmoins, quels que soient les faits qui ressortent, toute perte de vie humaine est regrettable.

Avec notre autre voisin, l'Australie, nous avons pris une autre mesure importante. Le 12 janvier, les deux Ministres des affaires étrangères ont signé un accord qui vise le partage égal des ressources en pétrole et en gaz de la zone de Greater Sunrise, une des zones les plus riches de toute la région Asie-Pacifique, et un moratoire de 50 ans sur notre frontière maritime, sans préjudice de nos droits souverains.

Dans le cours de cette année, les activités politiques s'intensifieront au Timor-Leste alors que nous approchons des élections générales de 2007 pour le parlement national et la présidence. En tant que chef d'État, il m'appartient, aux termes de la Constitution, de fixer les dates des élections.

J'ai trouvé très utile, à cet égard, le rapport de la Division de l'assistance électorale de la mission d'évaluation du Département des affaires politiques de l'Organisation des Nations Unies, qui a visité le Timor-Leste en décembre 2005 afin d'évaluer nos besoins au regard du processus électoral.

Sur cette toile de fond, il est de mon devoir d'appeler la communauté internationale à continuer à nous aider à répondre à certains de nos besoins les plus

essentiels. Le Premier Ministre, Mari Alkatiri, a écrit au Secrétaire général pour lui faire connaître nos besoins et transmettre notre demande d'aide. Cette lettre a également été envoyée au Président du Conseil de sécurité.

Bien que nous convenions que le BUNUTIL doive prendre fin, et je dois ajouter que nous devrions mettre fin à la présence de l'Organisation des Nations Unies dans notre pays sur une note positive, je proposerais que le Conseil de sécurité envisage la création d'un bureau politique spécial au Timor-Leste qui comporterait les éléments suivants, tels que les a esquissés le Premier Ministre dans sa demande.

La première serait l'assistance électorale, qui fournirait un appui technique et logistique au Gouvernement.

La deuxième comporterait des conseillers civils. Comme les membres le savent, nous avons poursuivi nos progrès pendant le mandat du BUNUTIL, mais certains domaines clefs ont encore besoin d'une aide constante, notamment les secteurs de la justice et de la finance.

Troisièmement, le Timor-Leste a encore besoin d'un appui pour ce qui est de la formation de la police. Bien que nous ayons eu un excellent programme d'assistance bilatéral financé par l'Australie et le Royaume-Uni, nous pensons qu'il est important de maintenir un certain degré de participation des Nations Unies dans la formation de la police.

Et enfin, en vue des élections de 2007 et pour renforcer le dialogue et la coopération entre les services de sécurité timorais et indonésiens afin d'éviter les tensions et les conflits le long de la frontière, nous pensons qu'il serait indispensable de déployer entre 15 et 20 membres du personnel de liaison militaire dans le cadre du bureau politique spécial.

Entre-temps, nous prévoyons d'organiser, les 19 et 20 mai 2006, une cérémonie d'adieu et de remerciement aux Nations Unies et à nos amis puisque la mission actuelle des Nations Unies touche à sa fin, après pratiquement six années. Nous espérons que les membres du Conseil nous feront l'honneur de leur présence à cette occasion.

Enfin, mais ce n'est pas le moins important, comme c'est peut-être bien la dernière fois que je m'adresse à cet organe en ma qualité actuelle avant le

démantèlement officiel des missions de maintien et de consolidation de la paix des Nations Unies dans mon pays, j'aimerais remercier tous les membres de la famille des Nations Unies pour le rôle qu'ils ont joué en vue de rétablir la paix, la sécurité et le progrès dans mon pays. Je tiens à remercier tous les pays qui ont fourni des contingents à la Force internationale, notamment l'Australie, pour le rôle décisif qu'ils ont joué en 1999, permettant ainsi aux soldats de la paix de venir dans notre pays.

Je souhaite rendre hommage à notre cher ami le regretté Sergio Vieira de Mello, être exceptionnel et l'un des meilleurs serviteurs des Nations Unies et de leurs plus nobles idéaux. J'aimerais également remercier son prédécesseur immédiat, Ian Martin, chef de la Mission des Nations Unies au Timor oriental, qui a jeté les bases de ce qui a suivi. J'aimerais également rendre hommage à Kamallesh Sharma, chef de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental, et à notre ami Sukehiro Hasegawa, chef du BUNUTIL, qui est au Timor-Leste depuis 2002 et qui fait preuve d'une énergie et d'un dévouement admirables dans sa mission. Je lui dis « Arigato, Sukehiro-san ».

À travers eux, je rends hommage à leurs collaborateurs immédiats et aux forces de maintien de la paix, à la police, au personnel civil et aux Volontaires des Nations Unies placés sous leur commandement et de nationalités très diverses. Nous leur devons beaucoup à tous.

Nous n'avons peut-être pas beaucoup de vertus, mais nous possédons au moins une qualité qui compense ce manque : c'est notre sentiment de gratitude à l'égard de tous ceux qui nous ont aidés. Nous avons beaucoup appris d'eux, par le bien comme par le mal, et j'espère qu'ils ont appris quelque chose de nous. Certains en auront gardé quelque chose de positif, d'autres quelque chose de négatif, mais la vie, dans tous ses aspects, est toujours un apprentissage merveilleux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de la République démocratique du Timor-Leste des aimables paroles qu'il a eues à l'égard de mon pays et en particulier à l'égard du regretté Président Nyerere, fondateur de la nation tanzanienne, ainsi qu'à l'égard de mon compatriote l'Ambassadeur Salim Ahmed Salim, qui a présidé le Conseil de sécurité il y a exactement 30 ans, en janvier 1976, un

mois après avoir reçu le Ministre des affaires étrangères du Timor oriental en décembre 1975.

M. Tachie-Menson (Ghana) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue au Président du Timor-Leste, S. E. M. Xanana Gusmão. Nous lui sommes très reconnaissants pour son intervention devant le Conseil. Nous aimerions également remercier le Représentant spécial du Secrétaire général pour son exposé.

Ma délégation est impressionnée de voir ce qui a été réalisé au niveau de la reconstruction nationale au Timor-Leste depuis l'élection du Président, en 2002. C'est un pays qui aurait perdu entre 100 000 et 180 000 ressortissants dans le conflit interne brutal qui eu lieu entre 1975 et 1999. Des cendres de ce conflit est né un nouvel État doté d'un Gouvernement responsable, qui, en partenariat avec la communauté internationale, construit progressivement ses institutions publiques, du niveau local au niveau national. Les procédures de droit pénal et de droit civil sont renforcées par l'adoption d'une nouvelle législation. Divers programmes de renforcement des capacités sont en place pour revitaliser la bureaucratie et les institutions responsables de la gouvernance et des droits de l'homme. Les forces de police sont également en cours de restructuration. Ces réformes institutionnelles et programmes de renouvellement doivent être poursuivis.

Le calme et la stabilité qui règnent actuellement prouvent l'efficacité du partenariat existant. Ce qui se passe au Timor-Leste est un brillant exemple de ce que l'on peut obtenir par la consolidation de la paix après un conflit. À cet égard, nous souhaitons recommander un renforcement de l'assistance offerte aux secteurs législatif et judiciaire en vue du rôle essentiel que les institutions doivent jouer dans ces domaines pour assurer l'enracinement et la durabilité de la bonne gouvernance et de l'état de droit. De même, nous nous associons à la recommandation faite par le Secrétaire général dans son rapport (S/2006/2004) de demander un appui à la communauté internationale en vue des élections générales qui doivent se tenir en 2007 et qui seront un jalon important dans la consolidation du système de gouvernance démocratique.

Le fait que le Timor-Leste occupe désormais la place et le rôle qui lui reviennent au sein de la communauté internationale constitue un hommage non seulement à la persévérance et à la détermination du

Gouvernement et du peuple timorais, mais également aux efforts du Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL) et à la communauté internationale des donateurs, notamment aux institutions financières. À cet égard, ma délégation est d'avis qu'une présence et un appui internationaux sont nécessaires au processus d'édification de la nation. Nous sommes donc favorables à la demande faite à l'ONU par le Gouvernement timorais d'envisager de créer un bureau politique qui soit chargé de poursuivre l'action du BUNUTIL une fois que son mandat aura expiré.

En dépit des accomplissements réalisés jusqu'ici, nous ne saurions négliger une question très délicate non seulement pour le Gouvernement et le peuple timorais, mais également pour la communauté internationale dans son ensemble : le rapport de la Commission accueil, vérité et réconciliation. Ma délégation condamne la violence et les violations flagrantes des droits de l'homme. Nous pensons toutefois que, dans la recherche de la justice, le Gouvernement timorais et le Gouvernement indonésien devraient être encouragés à entamer un dialogue constructif pour trouver une solution à cette question.

M. Faaborg-Andersen (Danemark) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Sukehiro Hasegawa, de son exposé, ainsi que le Président Gusmão de son importante déclaration et de sa présence parmi nous aujourd'hui.

Le Danemark s'associe pleinement à la déclaration que va faire le représentant de l'Autriche au nom de l'Union européenne.

La situation au Timor-Leste s'est beaucoup améliorée ces dernières années. La situation en matière de sécurité demeure généralement calme et stable. Des élections locales ayant connu un taux élevé de participation se sont déroulées récemment de manière pacifique. Les capacités des institutions du Gouvernement timorais et des forces de sécurité se sont améliorées. De plus, la situation est de plus en plus mûre pour un transfert sans heurt du Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL) à un cadre de développement durable. La grande étape à venir, ce seront les prochaines élections parlementaires et présidentielle.

Toutefois, la situation au Timor-Leste, une jeune démocratie, demeure fragile et le pays continue de compter sur l'aide internationale. C'est pourquoi nous

appuyons la demande formulée par le Timor-Leste en faveur d'une présence politique continue de l'ONU, même s'il s'agit d'une présence réduite, afin de laisser les Timorais aux commandes.

Nous nous félicitons de la présentation faite par le Président Gusmão du rapport de la Commission accueil, vérité et réconciliation au Secrétaire général vendredi dernier. Nous espérons que ce rapport sera bientôt publié officiellement afin d'aider le peuple timorais à obtenir tous les éclaircissements sur son passé. Les blessures du passé ne seront pas entièrement guéries tant que la vérité ne sera pas faite et que tous les responsables des atrocités commises par le passé ne seront pas traduits en justice. L'impunité ne doit pas être une option. À cet égard, le Danemark est préoccupé par les dispositions d'amnistie figurant dans le statut de la Commission bilatérale vérité et amitié. En outre, il faut assurer en permanence la sûreté et la sécurité des victimes et des témoins qui ont témoigné par le passé.

Nous attendons avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur la question de la justice et de la réconciliation, tenant compte du rapport de la Commission d'experts et des vues exprimées par l'Indonésie et le Timor-Leste. Ce rapport devra également tirer parti du rapport de la Commission accueil, vérité et réconciliation et pourrait fournir des directives au Conseil pour la période consécutive à la fin des activités du BUNUTIL.

Enfin, nous nous félicitons de la signature le 12 janvier d'un accord pétrolier et gazier entre l'Australie et le Timor-Leste, accord qui imprimera l'élan financier nécessaire aux efforts de développement du Timor-Leste. Compte tenu de son passé traumatique, le peuple timorais mérite certainement de jouir des fruits du développement et de la démocratie, et nous souhaitons au Président Gusmão et au peuple timorais plein succès dans leurs efforts pour continuer à faire progresser le pays.

M. Mayoral (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais d'abord souhaiter la bienvenue au Président du Timor-Leste, M. Xanana Gusmão, ainsi qu'à son Ministre des affaires étrangères, notre ami José Ramos-Horta. Nous tenons remercier le Président Gusmão de son exposé important dont nous avons pris bonne note. Nous tenons à l'assurer que l'Argentine tiendra compte de la position de son gouvernement lors des prochaines négociations qui auront lieu au Conseil de sécurité sur

les questions ayant trait à son pays, notamment la création d'un bureau politique des Nations Unies au Timor-Leste.

J'aimerais également remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Sukehiro Hasegawa, pour sa présentation du dernier rapport du Secrétaire général sur cette question. Nous tenons à féliciter M. Hasegawa et tout le personnel du Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL) pour leur travail. Nous nous félicitons de ce que le BUNUTIL ait continué à contribuer au renforcement des institutions timoraises et au transfert des connaissances afin que ces institutions développent leurs propres capacités en matière d'administration publique, de justice, de droits de l'homme et de police, notamment. Nous estimons que ces progrès contribueront à assurer une transition sans heurt vers un cadre d'assistance au développement durable au Timor-Leste.

En dépit de tous ces progrès, nous ne pouvons que constater que le Timor-Leste continue à avoir besoin d'aide, car c'est un pays qui reste pauvre et où subsistent plusieurs domaines dans lesquels l'aide de la communauté internationale continuera d'être nécessaire au-delà de mai 2006. Même si, comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport (S/2006/24), des organismes internationaux et des donateurs bilatéraux vont fournir une aide dans quelques-uns de ces domaines, plusieurs domaines clefs ne seront pas couverts. Mon pays estime qu'il faut maintenir toutes les options possibles d'ici au mois de mai de cette année, car si l'on ne peut pas identifier des donateurs bilatéraux et multilatéraux qui aideront le Timor-Leste, ce sera à l'ONU de le faire directement.

La question de l'assistance internationale pour les élections parlementaires et présidentielle de 2007 sera également pertinente en l'occurrence. À cet égard, nous prenons note de la lettre du Premier Ministre, M. Alkatiri, au sujet de la création d'un bureau politique spécial qu'en principe, mon pays appuie. Nous espérons que dans son prochain rapport, le Secrétaire général avancera des propositions concrètes sur le mandat et la composition de ce bureau.

Nous tenons à souligner que, en ce qui concerne les relations entre le Timor-Leste et l'Indonésie, nous nous félicitons de ce qu'elles continuent à s'améliorer et que les parties aient fait des progrès pour ce qui est de la délimitation de la frontière terrestre. Nous

espérons que ces progrès se poursuivront et qu'ils aboutiront très prochainement à un accord sur la gestion de la frontière.

De même, nous nous félicitons de ce qu'un accord ait été signé entre le Timor-Leste et l'Australie sur les ressources générées par la mer du Timor. Nous espérons que cet accord sera mis en œuvre dans l'intérêt du peuple timorais.

Enfin, nous tenons à souligner que, comme chacun le sait, mon pays attache la plus haute importance à la question des droits de l'homme. Le Président Gusmão a présenté au Secrétaire général le rapport de la Commission accueil, vérité et réconciliation, qui traite des violations commises entre 1974 et 1999. Nous voudrions donc savoir quel genre de mesures on prévoit de prendre au vu des conclusions et des recommandations figurant dans le rapport, et s'il y a des domaines où l'ONU pourrait apporter son aide. Nous prenons note des activités entreprises par la Commission bilatérale vérité et amitié créée par le Timor-Leste et l'Indonésie, et nous espérons que celle-ci mettra tout en œuvre pour déterminer la vérité concernant les violations des droits de l'homme. À cet égard, nous attendons avec intérêt le rapport du Secrétaire général afin de pouvoir envisager les modalités pratiques d'administration de la justice qui tiennent dûment compte des droits des victimes des violations des droits de l'homme et des membres de leurs familles.

M. Dolgov (Fédération de Russie) (*parle en russe*): Je tiens d'emblée à exprimer toutes nos condoléances au peuple et au Gouvernement guatémaltèques, suite au rapport reçu ce matin et faisant état de la mort de casques bleus guatémaltèques en République démocratique du Congo. C'est un événement tragique qui rappelle que nous devons aider les pays à régler les conflits dans cette région et partout dans le monde. Nous devons veiller constamment à la sûreté et à la sécurité de tout le personnel de maintien de la paix des Nations Unies.

La délégation russe souhaite la bienvenue au Président et au Ministre des affaires étrangères du Timor-Leste. Nous nous félicitons de leur participation à la présente séance. Nous avons entendu avec plaisir la déclaration faite par le Président Xanana Gusmão. Nous remercions également le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Hasegawa, d'avoir présenté le rapport intérimaire du Secrétaire général sur le Bureau

des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL). Nous le remercions de son exposé instructif sur l'évolution de la situation dans ce pays.

La Russie se félicite des progrès réguliers qui ont été accomplis pour consolider l'État du Timor-Leste. Nous nous réjouissons de la conduite réussie des élections locales, de la consolidation du cadre législatif du pays et du renforcement des compétences professionnelles des membres des services de l'ordre. Nous accueillons avec satisfaction l'attention que le Timor-Leste consacre au règlement des problèmes qui persistent encore dans ce domaine. Toutefois, nous sommes conscients que la capacité des organes de l'État n'est pas encore suffisante et que le pays continue d'être en partie dépendant à cet égard. Le Timor-Leste continue d'avoir besoin d'une aide internationale efficace pour assurer la sécurité, la stabilité et le développement durable, comme l'a en fait signalé aujourd'hui M. Gusmão.

Nous considérons de manière positive le développement de la coopération entre le Timor-Leste, l'Indonésie et l'Australie, et nous nous félicitons des progrès accomplis pour régler la question de la délimitation de la frontière entre le Timor-Leste et l'Indonésie. Nous prenons note de l'importance particulière de la Commission bilatérale vérité et amitié. Nous espérons que la Commission mènera à bien ses travaux et qu'elle contribuera à renforcer les relations entre l'Indonésie et le Timor-Leste, y compris dans le domaine du règlement des questions relatives aux violations des droits de l'homme au Timor-Leste.

Nous pensons que les activités du Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL) sont importantes, et nous saluons le personnel des efforts qu'il déploie. Nous sommes persuadés que le mandat du BUNUTIL sera mené à bien d'ici mai 2006. Cependant, compte tenu de la nécessité de garantir la bonne organisation des élections présidentielle et législatives en 2007, la délégation russe est disposée à entamer un dialogue constructif au sein du Conseil de sécurité pour envisager les divers moyens de fournir aux Timorais l'assistance dont ils auront besoin de la part de l'ONU après l'expiration du mandat du BUNUTIL, le 20 mai de cette année.

Nous avons soigneusement pris note des souhaits exprimés ici par le Président du Timor-Leste.

M. Al-Nasser (Qatar) (*parle en arabe*): Je voudrais saisir cette occasion pour souhaiter la

bienvenue à S. E. M. Kay Rala Xanana Gusmão, Président de la République démocratique du Timor-Leste, à la présente séance du Conseil de sécurité et pour remercier M. Sukehiro Hasegawa, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Timor-Leste et Chef du Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL), de son important exposé. Je remercie le Secrétaire général de son rapport intérimaire très complet sur le BUNUTIL pour la période allant du 16 août 2005 au 13 janvier 2006 (S/2006/24).

Je félicite le peuple et le Gouvernement timorais des progrès qu'ils ont accomplis pour parvenir à la paix et à la stabilité et des efforts dévoués qu'ils ont consacrés au renforcement de la démocratie et à l'édification des institutions de Gouvernement afin de rétablir la justice et de promouvoir le respect des droits de l'homme. En outre, je salue l'État timorais et son voisin indonésien des efforts importants qu'ils ont déployés pour normaliser leurs relations – un processus qui a été brillamment mené grâce à la bonne foi dont ils ont mutuellement fait preuve. Nous louons la décision courageuse prise par les deux pays de créer la Commission bilatérale vérité et amitié et de signer l'Accord provisoire sur la frontière entre le Timor-Leste et l'Indonésie. Une cérémonie organisée dans le village frontalier de Mota'ain a marqué la pose de la première borne sur leur frontière terrestre commune. Nous espérons que les efforts se poursuivront pour délimiter les 96 % de la frontière terrestre convenus dans l'Accord provisoire sur la frontière, signé par les Ministres des affaires étrangères des deux pays en avril 2005.

Grâce à cette évolution, la situation d'ensemble est demeurée calme, hormis quelques incidents isolés qui ne manquent pas de survenir lorsque l'on est en présence d'un pan de frontière terrestre commune à deux États. Nous avons noté avec satisfaction la réaction rapide de la police nationale timoraise suite aux incursions de membres d'anciennes milices, qui a permis plusieurs arrestations. Cette réaction a rassuré les Timorais qui vivent près de la frontière.

Nous rendons hommage au Timor-Leste et nous saluons les progrès qu'il a accomplis à ce jour. De plus, nous ne saurions manquer de féliciter le Conseil de sécurité des résolutions qu'il a adoptées à l'appui des efforts de cet État. Parmi ces résolutions, l'une ressort plus particulièrement : la résolution 1599 (2005) du 28 avril 2005, qui a porté création de la mission politique des Nations Unies – BUNUTIL – et l'a dotée

d'un mandat clair et fort d'une durée d'un an, prenant fin le 20 mai 2006. Sur ce point, nous voudrions rappeler qu'il est essentiel que le Timor-Leste compte sur une présence permanente et de haut niveau des Nations Unies, sous la forme d'un bureau devant planifier la transition sans heurt vers le cadre d'assistance au développement durable. Grâce à un tel cadre, l'ONU aidera le pays dans ses efforts de développement, en élaborant des politiques générales et en coordonnant l'assistance fournie par la communauté des donateurs. Une attention particulière sera accordée au renforcement des capacités institutionnelles de l'État et à la promotion des échanges entre l'État, les organisations de la société civile et le secteur privé dans les domaines de l'éducation, de la santé et du développement des ressources humaines.

Nous notons avec satisfaction que les élections locales se sont déroulées dans le calme et l'ordre et que plusieurs partis politiques y ont pris part en présentant des candidats, permettant ainsi à la démocratie de s'enraciner dans le pays. Nous observons aussi avec intérêt que les élections présidentielle et législatives auront lieu en 2007 et que le Timor-Leste s'est tourné vers l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale pour demander une assistance efficace dans ce domaine.

Les Timorais sont déterminés à édifier une démocratie solide et croient sincèrement dans la bonne gouvernance, la primauté du droit, la transparence et la responsabilité. Nous espérons que l'ONU et ses organismes, y compris les institutions spécialisées, ainsi que les institutions de Bretton Woods et la communauté internationale, seront en mesure d'appuyer les efforts du Timor-Leste et de fournir au pays l'aide financière, humaine et logistique nécessaire. Dans la mesure où des élections présidentielle et législatives auront lieu pour la première fois depuis que le Timor-Leste a accédé à son indépendance, et où la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental a été réduite et transformée en une mission politique spéciale des Nations Unies, nous espérons qu'aucun effort ne sera épargné pour organiser les élections de manière compétente, juste et efficace.

Pour terminer, nous saluons le Timor-Leste et l'Indonésie de la sagesse dont ils ont tous deux fait preuve lorsqu'ils sont convenus de créer la Commission accueil, vérité et réconciliation, qui a

travaillé sans interruption pendant plus de cinq ans. La Commission a remis son rapport au Président Gusmão, qui à son tour l'a remis au Parlement du pays le 28 novembre 2005 et au Premier Ministre Alkatiri le 30 novembre. Le Qatar se félicite de ce que le rapport a été officiellement soumis au Parlement national timorais ainsi qu'au Secrétaire général de l'ONU. Nous reconnaissons avec le Secrétaire général qu'il s'agit d'un jalon historique dans la quête de la vérité et de la réconciliation. Si l'on veut parvenir à la réconciliation nationale, la vérité doit être faite.

M. Burian (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Sukehiro Hasegawa, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Timor-Leste, de son exposé complet. Je m'associe aux autres membres du Conseil pour souhaiter la bienvenue à S. E. M. Xanana Gusmão, Président de la République démocratique du Timor-Leste, à la présente séance.

La Slovaquie tient en haute estime la contribution personnelle du Président Gusmão au processus de reconstruction, de réconciliation et d'apaisement au Timor-Leste après que sa nation a souffert de certaines des pires atrocités des temps modernes. Je puis l'assurer de notre engagement constant et de notre appui au succès de la transition au Timor-Leste.

Nous souscrivons à l'évaluation de la situation et aux observations contenues dans le rapport intérimaire du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL) (S/2006/24). À cet égard, nous notons avec satisfaction que le Timor-Leste réalise des succès constants et tangibles en matière de reconstruction et d'édification de l'État.

En dépit des progrès remarquables enregistrés dans la mise en place des institutions démocratiques, il subsiste des défis et des tâches redoutables auxquels il faut s'attaquer pour aider le pays à se relever du conflit et à développer ses capacités afin de parvenir à une paix et à un développement durables. Au cours des trois dernières années, le Gouvernement timorais a donné la preuve qu'il était capable d'assumer le contrôle national et la responsabilité de la recherche de solutions aux problèmes liés à la transition. L'absence de ressources humaines et financières, ainsi que l'infrastructure et les capacités administratives limitées exigent toutefois l'engagement continue et l'aide constante de la communauté internationale. À cet effet, nous félicitons le BUNUTIL pour les activités qu'il

mène pour appuyer la mise en place des institutions publiques essentielles au Timor-Leste, y compris la police et le système judiciaire.

Il ne fait aucun doute que les élections présidentielle et parlementaires prévues pour mai 2007 seront un jalon important sur la voie de la transition. À notre sens, la mise en place d'un cadre juridique solide de gestion des élections jouera le rôle fondamental voulu en donnant à tous des chances égales et en veillant à ce que les résultats soient transparents et crédibles. Nous souscrivons à la recommandation du Secrétaire général de maintenir une présence politique internationale au Timor-Leste jusqu'à la fin du processus électoral afin que soient mieux fournis toutes les directives et l'appui nécessaire en vue des préparatifs et du succès des élections. À cet égard, nous estimons que la proposition faite par le Président du Timor-Leste, énoncée en détail dans la lettre adressée au Secrétaire général par le Premier Ministre du Timor-Leste (S/2006/39), de créer un bureau politique spécial restreint après l'expiration du mandat du BUNUTIL en mai 2006 mérite un examen approfondi.

Les récents incidents survenus à la frontière avec l'Indonésie soulignent la nécessité de régler les questions relatives à une formation adéquate de la police des frontières et à l'achèvement du processus de délimitation de la frontière. Nous demandons instamment au Timor-Leste et à l'Indonésie de continuer à mettre au point des mesures pour renforcer la confiance dans la zone frontalière. À cet égard, nous nous félicitons de l'établissement des contacts entre le Groupe des gardes frontière timorais et leurs homologues indonésiens.

Nous saluons les efforts déployés par le Gouvernement timorais et indonésien pour favoriser des relations de bon voisinage entre les deux pays et établir la stabilité et la confiance par un processus de réconciliation. Nous saluons la création de la Commission bilatérale vérité et amitié, qui s'efforce d'assurer la réconciliation et de définir les moyens de surmonter les épreuves du passé.

En même temps, la réconciliation ne doit en aucune façon signifier que ceux qui ont commis les crimes les plus graves de viol et d'homicide échappent à la justice. À notre avis, c'est en négligeant les torts du passé dans cette région que la communauté internationale créerait un précédent très dangereux.

Ce serait également passer un mauvais message à ceux qui planifient et commettent des atrocités dans d'autres régions du monde. Nous devons rompre le cycle de l'impunité et traduire en justice les auteurs des crimes. L'ex-Groupe d'enquête sur les crimes graves des Nations Unies et la Commission accueil, vérité et réconciliation ont fourni des documents à l'appui de milliers de cas de torture, de viol et d'exécution qui doivent faire l'objet d'une enquête approfondie et être dûment jugés.

Pour terminer, je voudrais exprimer notre gratitude pour le travail excellent réalisé par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Hasegawa, et le personnel du BUNUTIL. Nous nous félicitons vivement de leur détermination et des progrès qu'ils ont fait dans l'exécution des tâches principales confiées par le Conseil de sécurité. Nous sommes convaincus que le moment viendra où la question du Timor-Leste sera rayée de l'ordre du jour du Conseil de sécurité et renvoyée devant la Commission de consolidation de la paix et d'autres institutions des Nations Unies, comme exemple de règlement réussi de conflit, pour continuer à mieux aider le Gouvernement timorais à mener à bien le processus de consolidation de la paix et de transition.

M. de La Sablière (France) : Je voudrais moi aussi d'abord saluer la présence parmi nous du Président du Timor-Leste sans qui aucune des avancées spectaculaires que connaît aujourd'hui le Timor-Leste n'aurait été possible.

Le Représentant permanent de l'Autriche prononcera tout à l'heure une intervention au titre de la présidence de l'Union européenne, à laquelle je m'associe pleinement. Et je ferai pour ma part quelques brèves remarques.

Je voudrais tout d'abord me réjouir des progrès impressionnants accomplis par le Timor-Leste, quatre ans après son accession à l'indépendance. Les institutions d'État ont été créées et continuent de se renforcer; la démocratie s'implante; le respect des droits de l'homme s'accroît; le pays développe sa coopération et son rayonnement international notamment en Asie et dans le Pacifique Sud. C'est d'abord le succès des Timorais. C'est aussi le résultat de l'engagement de la communauté internationale, et particulièrement de l'ONU. Et je voudrais en remercier le Représentant spécial, M. Sukehiro Hasegawa.

Deuxièmement, je souhaiterais noter avec satisfaction l'accroissement des relations du Timor-Leste avec ses voisins, en particulier l'Indonésie. Le règlement de la question frontalière semble en bonne voie, malgré certains incidents qui seraient préoccupants s'ils devaient se répéter. Cette situation en tout cas nécessite de rester vigilant.

Troisièmement, la stabilisation est aujourd'hui bien engagée. Mais des efforts importants restent à accomplir, nous semble-t-il, pour donner à cette stabilisation un caractère durable, dans la perspective des élections générales qui doivent se tenir en 2007. Comme l'a souligné le Secrétaire général, des efforts bilatéraux et multilatéraux importants seront encore nécessaires à l'issue du mandat du Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL), qui arrive donc à échéance en mai 2006. Nous encourageons la reprise de certaines activités du BUNUTIL par les agences compétentes des Nations Unies ou les autres organisations présentes sur place, ainsi que par les donateurs bilatéraux.

Nous avons pris note de la demande des autorités timoraises d'un maintien d'une structure politique des Nations Unies à l'issue du mandat du BUNUTIL. Il nous semble que, compte tenu du caractère récent des institutions timoraises et de la persistance d'éléments de fragilité dans le processus de stabilisation, cette demande est parfaitement légitime. Cette structure devra en tout état de cause être adaptée et fonctionnelle, et nous serions reconnaissants au Secrétaire général de faire des propositions à cet égard dans son prochain rapport.

Nous souhaitons aussi souligner l'importance que revêt la réconciliation nationale pour la stabilisation du Timor-Leste et son exemplarité pour toute la région. Cette réconciliation ne doit pas se construire sur l'impunité, car seule la justice peut permettre l'établissement d'une paix durable. Nous notons à cet égard que le Président Gusmão a remis au Secrétaire général le rapport de la Commission accueil, vérité et réconciliation sur les violations des droits de l'homme au Timor entre 1974 et 1999.

Nous relevons d'autre part que la Commission d'experts, nommée par le Secrétaire général, a relevé des insuffisances dans la façon dont ont été conduites jusqu'ici les poursuites à l'encontre des auteurs de violations graves des droits de l'homme en 1999. Nous attendons les recommandations du Secrétaire général

sur cette question, en particulier ses recommandations relatives à la Commission bilatérale vérité et amitié, sur la base du rapport de la Commission d'experts ainsi que des vœux exprimées par l'Indonésie et le Timor-Leste.

M. Vassilakis (Grèce) (*parle en anglais*) : Comme les autres membres, je souhaiterais aussi me féliciter de la présence parmi nous du Président du Timor-Leste. Je souhaiterais également le remercier pour sa déclaration réfléchie, laquelle, je pense, devrait également amener d'autres personnes à réfléchir. Je souhaiterais aussi remercier M. Sukehiro Hasegawa pour sa présentation du rapport du Secrétaire général (S/2006/24) et pour son exposé.

La Grèce souscrit pleinement à la déclaration qui sera faite sous peu par le Représentant permanent de l'Autriche au nom de l'Union européenne. Je me limiterai par conséquent à quelques remarques supplémentaires.

Nous sommes tous encouragés par l'évolution positive importante décrite dans le rapport du Secrétaire général. Il semble que des progrès suffisants ont été faits pour poursuivre le développement des capacités des institutions démocratiques d'État du Timor-Leste dans les secteurs de la justice, des droits de l'homme et de la police nationale. Le rapport de la Commission accueil, vérité et réconciliation, que le Président Gusmão a présenté au Secrétaire général vendredi dernier, n'est qu'un exemple de ces progrès.

La tenue et l'achèvement couronnés de succès des élections locales, les préparatifs des élections présidentielle et parlementaires qui doivent se tenir en 2007 et l'adoption de lois fondamentales prouvent que le processus visant à créer une démocratie fonctionnelle est sur la bonne voie, dans un pays qui a obtenu son indépendance il y a quelques années seulement.

De plus, nous sommes très sensibles au fait que les relations entre le Timor-Leste et l'Indonésie s'améliorent, ce qui a abouti à la création de la Commission bilatérale vérité et amitié, ainsi qu'aux progrès faits dans les négociations pour finaliser la délimitation des 4 % de la frontière terrestre non encore arrêtés entre les deux pays. C'est là un très bon exemple qui devrait également être pris en compte dans d'autres zones de conflit. La création de la Commission vérité et amitié et le travail qu'elle a effectué indiquent la détermination des deux pays à

traduire en justice les auteurs des crimes et des violations des droits de l'homme commis en 1999. Nous reconnaissons l'importance de cette entreprise dans son ensemble et espérons voir des résultats concrets dans la lutte contre l'impunité pour les crimes les plus graves, ce qui est de la plus haute importance pour le peuple timorais.

Nous espérons que le rapport du Secrétaire général sur les solutions qui s'offrent au Timor-Leste en matière de justice et de réconciliation, qui comportera une démarche concrète et réalisable comme l'a demandé le Conseil de sécurité, constituera une contribution supplémentaire importante à cette fin. Il est à espérer que l'ensemble du processus permettra aux deux peuples à la fois de faire face aux crimes du passé et de promouvoir la réconciliation, ce qui leur ouvrira la voie, ainsi qu'à la région tout entière, vers un meilleur avenir.

La Grèce se félicite de la signature, il y a quelques jours, de l'accord avec l'Australie sur le partage égal des revenus tirés des ressources naturelles de la mer du Timor. Nous considérons que cet accord contribuera sensiblement au développement économique durable qui fait cruellement défaut et qu'il permettra au Timor-Leste de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Il reste bien entendu des défis importants à relever, en particulier s'agissant de la situation économique difficile dans le pays. À cet égard, il faut également féliciter pour leurs travaux les différents organismes spécialisés de l'Organisation des Nations Unies – tels que la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds monétaire international.

L'aide apportée par le Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL) au Gouvernement et au peuple timorais est sans prix. Les conseillers du BUNUTIL ont fait preuve de compétence, de dévouement et d'efficacité dans le transfert du savoir et des connaissances, dans la coordination des différentes activités et dans le règlement des incidents à la frontière en facilitant la communication et les contacts entre les gardes frontière timorais et indonésiens.

Le mandat du BUNUTIL s'achèvera le 20 mai 2006. Nous sommes heureux de noter que le rapport du Secrétaire général fait référence aux préparatifs en cours pour transférer avec succès certaines tâches à d'autres partenaires de développement internationaux. Le Secrétaire général a également identifié un certain

nombre de problèmes graves restants dans les domaines de la justice, des finances et du contrôle aux frontières. À ceux-ci, l'on pourrait ajouter les préparatifs et la tenue des élections présidentielle et parlementaires de 2007.

Dans ce contexte, la demande récente faite par le Premier Ministre du Timor-Leste au Secrétaire général de créer un bureau politique spécial de l'Organisation des Nations Unies mérite notre attention spéciale. Nous pensons que fournir l'aide de l'Organisation des Nations Unies par le biais de ce format bien coordonné est adéquat dans les conditions actuelles. Il nous faut, à cette étape décisive, consolider les réalisations au Timor-Leste et ne pas mettre en péril les succès remportés. Nous examinerons favorablement les propositions que soumettra le Secrétaire général.

Je souhaite également me joindre aux orateurs précédents, qui ont appelé l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale à poursuivre leur présence et à aider le Timor-Leste à réaliser sa pleine indépendance dans un avenir proche. La Grèce continuera de participer activement à tous les efforts et activités pertinents bilatéraux et à ceux de l'Union européenne.

Enfin, je présente au Président du Timor-Leste les meilleurs souhaits de mon Gouvernement pour que se réalisent rapidement tous les objectifs du peuple timorais en vue de l'avenir stable et prospère qu'il mérite.

M. Thomson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Ma délégation souscrit pleinement à la déclaration qui sera faite sous peu par le représentant de l'Autriche.

Nous sommes très heureux de nous joindre à nos collègues du Conseil pour saluer la présence aujourd'hui au Conseil de sécurité du Président Gusmão et du Ministre des affaires étrangères Ramos-Horta. Leur présence nous offre l'occasion de leur rendre hommage personnellement et, par leur intermédiaire, au peuple du Timor-Leste pour leurs remarquables réalisations au cours des dernières années en vue d'édifier un Timor-Leste stable, pacifique et démocratique.

Ma délégation reconnaît également le rôle très important que l'Organisation des Nations Unies a joué au cours de ces dernières années – plus récemment par le biais du Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL) sous la direction de Sukehiro Hasegawa.

Nous le remercions, ainsi que son équipe, pour leurs efforts. Nous le remercions également pour l'exposé qu'il nous a présenté aujourd'hui.

Au cours des derniers mois du mandat du BUNUTIL, nous espérons voir un effort concerté pour exécuter le mandat du BUNUTIL – par exemple, en matière de formation et d'aide au Groupe des gardes frontière.

Nous nous félicitons des progrès qui ont été faits au cours de la période considérée. Nous sommes encouragés par le fait que des progrès ont été réalisés pour créer une gouvernance démocratique efficace, pour adopter des lois clefs et pour régler des questions de sécurité – par exemple, dans les négociations sur la frontière non arrêtée avec l'Indonésie.

Nous sommes également heureux de voir l'achèvement des travaux de la Commission accueil, vérité et réconciliation et la transmission de son rapport au Président et, maintenant, au Secrétaire général. La Commission a effectué un travail important et novateur en révélant la vérité sur les violations des droits de l'homme passées et en encourageant la réconciliation. Dans ce contexte, nous attendons avec intérêt de recevoir le rapport du Secrétaire général sur les solutions qui s'offrent au Timor-Leste en matière de justice et de réconciliation.

Mais, bien entendu, il demeure essentiel que des progrès soient faits dans des domaines clefs, en particulier la mise en place d'une démocratie durable et robuste et la primauté du droit. L'élection présidentielle de 2007 sera un défi important et un processus fondamental pour ancrer en profondeur les processus démocratiques et pour assurer la stabilité future du pays. Il est évident que l'appui constant de la communauté internationale sera essentiel. Il nous faut examiner avec soin les moyens les plus pertinents de fournir cet appui dans les différents secteurs où il est toujours requis. Le peuple et le Gouvernement timorais doivent certes eux aussi assumer autant que possible leurs propres responsabilités.

Cela dit, il semble qu'il pourrait y avoir une petite mission politique des Nations Unies au mandat clairement défini et chargée de prendre le relais du BUNUTIL en vue d'aider les Timorais à combler les lacunes et à coordonner l'assistance internationale. Il serait utile que le Secrétariat y réfléchisse sans délai et nous soumette des propositions sur ce qu'il conviendrait de faire avant la fin du mandat du

BUNUTIL. Entre-temps, nous étudions attentivement les propositions figurant dans la lettre adressée au Secrétaire général par le Premier Ministre Alkatiri le 17 janvier dernier.

M. De Rivero (Pérou) (*parle en espagnol*) : Mon pays souhaite la bienvenue au Président du Timor-Leste, M. Xanana Gusmão, et au Ministre des affaires étrangères José Ramos-Horta et remercie le Président Gusmão de son exposé complet et surtout très sincère sur la situation de son pays.

Par ailleurs, nous voudrions remercier M. Sukehiro Hazegawa, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Timor-Leste, du travail important qu'il a accompli à la tête du Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL).

En 2005, le Timor-Leste a continué à progresser sur la voie d'une gouvernance démocratique en dépit des difficultés rencontrées dans les domaines judiciaire et financier. Des élections locales ont eu lieu avec un taux de participation élevé et l'état de droit a été renforcé par l'adoption au Parlement du code pénal, du code de procédure civile et d'autres lois importantes. En outre, les préparatifs sont en cours en vue des élections parlementaires et présidentielles prévues pour 2007.

Dans le domaine des relations internationales, le Timor-Leste a ratifié d'importants accords en matière de droits de l'homme et fait d'importants progrès dans la démarcation de sa frontière terrestre avec l'Indonésie. Il a également créé, avec l'Indonésie, la Commission bilatérale vérité et amitié, qui a déjà commencé ses travaux. Le Timor-Leste a en outre signé un accord avec l'Australie sur le partage des ressources naturelles de la mer de Timor, qui lui fournira des ressources, ce qui lui donnera les moyens d'améliorer sa situation socioéconomique précaire.

Malgré ces progrès politiques sur le plan interne aussi bien qu'externe, les perspectives de viabilité économique et financière sont encore très faibles au Timor-Leste, qui reste le pays au revenu par habitant le plus faible du monde – quelque 400 dollars par an. C'est pourquoi à l'avenir, il faudra renforcer la viabilité de l'économie du Timor-Leste. Il faut faire tout ce qui est possible pour trouver davantage de partenaires au développement du Timor-Leste et pour s'assurer que la conférence des partenaires d'avril obtienne davantage de ressources.

Nous notons avec satisfaction que le Président Gusmão a transmis au Secrétaire général, le 20 janvier dernier, le rapport de la Commission accueil, vérité et réconciliation sur la violence et les violations des droits de l'homme qui ont été commises au Timor-Leste entre 1974 et 1999. Nous espérons que le Secrétaire général émettra son opinion, en tenant surtout compte de ce que disait un professeur universitaire éminent, défenseur des droits de l'homme et spécialiste des commissions d'établissement des faits, à savoir que l'objectif de ces commissions n'est pas de parvenir à toute la vérité – ce qui est quasi impossible pour les êtres humains que nous sommes –, mais de faire la lumière sur ce qui nous a été occulté afin de rendre justice et de parvenir à la réconciliation. J'espère que le Secrétaire général abordera cette question sous cet angle.

En outre, nous notons également avec satisfaction les activités entreprises depuis août 2005 par la Commission bilatérale vérité et amitié créée par le Timor-Leste et l'Indonésie.

Le Pérou est d'accord pour que le mandat du BUNUTIL soit prorogé au-delà de mai 2006. Nous exhortons les partenaires de développement du Timor-Leste à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour que le nouveau Gouvernement qui sera élu démocratiquement en 2007 hérite d'un pays économiquement viable qui soit à même de poursuivre sa progression vers une société de plus en plus démocratique.

M. Oshima (Japon) (*parle en anglais*) : J'aimerais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance publique sur le Timor-Leste à un moment important, puisque le mandat du Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL) se terminera dans quelques mois. Nous remercions le Représentant spécial, M. Hasegawa, de son exposé complet sur l'évolution récente de la situation dans ce pays. Ma délégation se félicite vivement de la présence dans cette salle du Président Xanana Gusmão et du Ministre des affaires étrangères José Ramos-Horta et remercie tout particulièrement le Président Gusmão de son importante déclaration.

Le Japon prend note avec satisfaction des résultats tangibles et des progrès encourageants que le Timor-Leste continue de faire dans le cadre de ses efforts en vue de consolider la paix et d'édifier la nation, notamment dans la mise en œuvre des trois programmes dont le Conseil de sécurité a donné

mandant : mise en place d'institutions étatiques essentielles, mise sur pied d'une force de police, et formation en matière de gouvernance démocratique et des droits de l'homme. Nous nous félicitons également des progrès accomplis dans les préparatifs en vue du transfert des fonctions du BUNUTIL au Gouvernement timorais et à divers partenaires de développement, alors que le pays s'oriente vers la phase du développement durable.

Nous rendons hommage au Représentant spécial Hasegawa et à son équipe pour leur dur labeur, ainsi qu'aux conseillers et experts qui travaillent sur le terrain, et aux nombreuses organisations et divers groupes impliqués pour leurs précieuses contributions, en étroite collaboration avec le Gouvernement timorais, ses institutions et son peuple. Nous comptons très vivement sur eux pour poursuivre leurs efforts alors que nous nous rapprochons de la fin du mandat de la mission, prévue pour mai, afin de consolider ces gains et de les rendre durables dans toute la mesure du possible.

Je voudrais à ce propos faire une seule observation. Dans son rapport, le Secrétaire général indique, au sujet de la mise en place d'une force de police timoraise dans le cadre du programme II du BUNUTIL, que 10 agents de la Police nationale timoraise ont récemment été déployés auprès de la Mission intérimaire d'administration des Nations Unies au Kosovo. Je trouve cela remarquable, car cela montre à quel point ce programme est un succès. En même temps, le fait que, dans le monde d'aujourd'hui, une nation aidée à l'heure du besoin puisse à son tour en aider d'autres, elles aussi à l'heure du besoin, est la manifestation du véritable esprit international de coopération. Ce n'est là qu'un petit exemple, mais je crois que sa signification est néanmoins remarquable.

Nous trouvons également encourageante l'amélioration régulière et remarquable des relations du Timor-Leste avec les pays voisins. Des incidents épisodiques à la frontière avec l'Indonésie sont réglés par la voie du dialogue, grâce aux meilleures relations qui existent entre les deux pays. Nous espérons que le travail qui reste à faire en matière de démarcation de la frontière terrestre avec l'Indonésie sera bientôt terminé.

Nous nous félicitons également de l'accord conclu récemment entre le Timor-Leste et l'Australie sur le partage des revenus des gisements de pétrole et

de gaz dans la mer du Timor. Avec la création du Fonds pour le pétrole dont l'objectif est de veiller à la bonne utilisation des ressources naturelles, nous espérons que cela favorisera considérablement le développement de l'économie et de la société timoraises.

Le Japon souligne la nécessité de veiller à ce que l'ONU et la communauté internationale continuent à assurer l'appui adéquat et opportun dont le Timor-Leste a encore besoin et à adapter cette assistance aux besoins et exigences en évolution du pays. Le Timor-Leste est passé d'une situation de conflit à une situation de maintien, puis de consolidation de la paix et, tandis que le pays passait par ces différentes phases, la présence de l'ONU au Timor-Leste et l'assistance accordée à ce pays ont également évolué, de la Mission des Nations Unies au Timor oriental (MINUTO), à l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO), à la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO), et enfin, au BUNUTIL, pour répondre aux besoins changeants du pays; et, dans l'ensemble, l'ONU s'est adaptée avec succès. Nous nous devons à nous-mêmes, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple timorais, de faire en sorte que cette réussite reste, dans les annales de l'ONU, une cause de fierté.

Gardant ceci à l'esprit, et pour ce qui est de la question de l'engagement futur de l'ONU une fois que le mandat du BUNUTIL aura expiré, mon gouvernement a pris note de la demande faite par le Gouvernement du Timor-Leste que l'ONU maintienne une présence politique pendant un certain temps, en particulier de la demande relative à une assistance internationale pour les élections générales prévues pour 2007 et au maintien de quelques conseillers civils. Lorsque nous prendrons une décision en la matière, nous devons examiner avec soin les recommandations de la mission d'évaluation des besoins en matière d'assistance électorale des Nations Unies.

Ma délégation étudiera certainement avec soin la demande faite par le Gouvernement du Timor-Leste lorsqu'elle examinera les modalités d'assistances de l'ONU après le mandat du BUNUTIL, en évaluant objectivement la situation sur le terrain, notamment dans le domaine de la sécurité, tout en tenant également compte des vues du BUNUTIL, des autres acteurs sur le terrain et des principaux pays concernés.

Enfin, il faut également aborder la question des infractions graves commises au Timor-Leste. Mon

gouvernement est d'avis qu'il faut respecter l'état d'esprit qui a poussé le Timor-Leste et l'Indonésie à créer conjointement la Commission vérité et amitié, et nous espérons que cette Commission parviendra à des résultats qui répondent à ses objectifs ainsi qu'aux attentes de la communauté internationale.

En septembre dernier, le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de faire connaître ses vues sur la justice et la réconciliation au Timor-Leste, en adoptant une approche pratique et réaliste de cette question et compte tenu des vues des deux pays. Nous croyons que cette question peut être réglée grâce à un engagement productif de toutes les parties concernées. La déclaration du Président que nous avons entendue ce matin à ce propos devrait constituer un guide important en la matière.

Avant de conclure, ma délégation souhaite rendre un vibrant hommage aux dirigeants du Gouvernement du Timor-Leste, au Président Gusmão et au Ministre des affaires étrangères Ramos-Horta, qui ont permis au pays de faire le genre de progrès vers la paix, la sécurité et le développement auxquels nous avons assisté à ce jour.

En tant qu'ami du Timor-Leste dans la région, le Japon a pris une part active aux efforts internationaux visant à aider ce pays à maintenir la paix et à en consolider les acquis, à travers la MANUTO, le BUNUTIL et d'autres cadres bilatéraux et multilatéraux. La mise en place du système « koban », ou minicommissariats de police, dans le réseau policier du Timor-Leste, et le transfert des compétences relatives à l'enlèvement de bombes non explosées sont des exemples récents de l'aide que nous apportons. Le Japon n'épargnera aucun effort pour continuer à aider les efforts que le Timor-Leste déploiera à l'avenir pour édifier la nation et parvenir au développement durable.

M. Wang Guangya (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise souhaite une chaleureuse bienvenue au Président Xanana Gusmão, et nous nous félicitons de son importante déclaration. Nous tenons également à remercier M. Hasegawa, Représentant spécial du Secrétaire général, de sa présence et de son exposé.

La Chine note avec grand plaisir que, grâce aux qualités remarquables du Président du Timor-Leste, la situation dans le pays est restée calme; que le Gouvernement a progressivement renforcé sa capacité de gérer le pays; que l'état de droit s'est également

graduellement renforcé; et que les relations du Timor-Leste avec les États voisins se sont améliorées.

Nous tenons également à féliciter vivement le Gouvernement et le peuple timorais de tout ce qu'ils ont fait pour édifier leur nation. Je tiens à remercier le Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL) du travail accompli à cet égard. En même temps, nous devons également prendre conscience de ce que le Timor-Leste, l'un des pays les plus pauvres du monde, dispose d'une très faible infrastructure et que la voie de l'édification de la nation n'a pas été facile. La question qui se pose – Comment poursuivre le succès remarquable qu'a été le Timor-Leste? – non seulement constitue une responsabilité incontournable de la communauté internationale, mais mérite également un examen sérieux de la part du Conseil de sécurité.

À cet égard, je crois que, tout d'abord, le BUNUTIL devrait, jusqu'à l'expiration de son mandat, s'intéresser de plus près au transfert des compétences et des connaissances afin d'améliorer le renforcement des capacités du pays, et qu'il devrait également continuer à coopérer avec les partenaires internationaux et bilatéraux dans le processus de prise de dispositions adéquates et prudentes visant à garantir le fonctionnement continu des institutions d'État après le retrait du BUNUTIL.

Deuxièmement, le Secrétaire général fait remarquer dans son rapport que les élections parlementaires et présidentielles de 2007 constitueront un gros défi pour le pays. C'est pourquoi le Gouvernement timorais a demandé à l'ONU d'envisager la création d'un bureau politique spécial qui veillera à la bonne tenue de ces élections.

La Chine comprend et approuve cette demande, et nous appelons le Conseil à l'examiner sérieusement et à parvenir en temps voulu à un accord sur des dispositions pertinentes afin d'assurer la stabilité et le développement durables du pays.

Troisièmement, traiter comme il convient des problèmes en suspens avec les pays voisins permettra non seulement d'instaurer un climat positif pour le développement à long terme, mais contribuera en outre sensiblement à la paix et à la stabilité régionales.

À cet égard, les dirigeants timorais, sous l'égide du Président Gusmão, ont fait preuve d'une sagesse et d'un courage politiques exceptionnels en prenant des décisions stratégiques empreintes de prévoyance.

Nous tenons à leur manifester notre admiration et notre chaleureuse approbation, et nous appelons la communauté internationale à leur exprimer son respect et son soutien.

En conclusion, j'engage instamment les donateurs, le système des Nations Unies et les institutions financières internationales à continuer à prêter attention au Timor-Leste et à lui accorder une aide généreuse afin qu'il puisse s'engager sur la voie du développement durable. La Chine, comme toujours, aidera le pays dans ses initiatives liées à l'indépendance et à l'édification de la nation. Nous développerons les échanges commerciaux et la coopération économique avec le pays et continuerons à l'aider dans la mesure de nos capacités.

M. Okio (Congo) : Je voudrais commencer par souhaiter la bienvenue à S. E. M. Xanana Gusmão, héros de l'indépendance du Timor-Leste et Président de la République démocratique du Timor-Leste, et lui rappeler que, mon pays qui, à travers sa représentation permanente à New York, avait tenu à participer à la célébration de ses premières heures d'indépendance chèrement acquise, a partagé avec le peuple timorais sa joie et garde aussi en mémoire les images de cette foule en liesse. C'est donc avec la plus grande attention que nous avons suivi la déclaration que le Président Gusmão a faite devant le Conseil, et nous apprécions les efforts accomplis en un peu moins de quatre ans.

Ma délégation a suivi également avec intérêt l'exposé oral du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Sukehiro Hasegawa, sur le rapport intérimaire du Secrétaire général qui couvre la période du 16 août 2005 au 13 janvier 2006 (S/2006/24). Ce rapport a retenu l'attention de ma délégation sur les points ci-après.

Ma délégation note avec satisfaction que malgré une insécurité résiduelle, la situation d'ensemble au Timor-Leste s'est améliorée grâce aux progrès enregistrés sur la voie de l'établissement d'une démocratie effective dans ce pays. Ces progrès sont caractérisés par la tenue avec succès des élections locales, de même que le renforcement du cadre juridique, avec l'adoption de textes clefs et un meilleur respect des droits de l'homme par la police.

Ma délégation estime que, ce qui se passe au Timor-Leste est un signe d'espoir et d'encouragement. En témoigne la présentation au Président Xanana Gusmão, le 31 octobre 2005, après cinq ans de

fonctionnement seulement, du rapport final de la Commission accueil, vérité et réconciliation, chargée de réfléchir sur les violations des droits de l'homme au Timor-Leste de 1974 à 1999. Ce rapport, dont une copie a été remise au Secrétaire général vendredi dernier, permettra d'établir, nous l'espérons, la vérité sur cette page sombre de l'histoire de Timor-Leste afin d'aider à la réconciliation nationale, tout en veillant à ce que les auteurs des atrocités soient sanctionnés et à ce que réparation soit faite aux victimes.

Par ailleurs, l'élaboration d'un projet de loi sur la question des vétérans, visant à établir notamment qui pourrait prétendre au titre d'ex-combattant et quels droits et avantages recevraient les vétérans, ainsi que son actuel examen par une commission spéciale du parlement national participe aussi de la volonté d'apurer les comptes du passé. Ma délégation souhaite donc vivement l'adoption définitive de cette loi.

Nous notons également avec satisfaction l'amélioration des relations de bon voisinage du Timor-Leste avec ses voisins – l'Indonésie et l'Australie. Le règlement du différend frontalier avec l'Indonésie mérite d'être salué. Toutefois, ma délégation exhorte les deux pays à terminer les négociations sur la délimitation du 1 % de la frontière terrestre restant en vue d'un accord définitif.

Elle prend acte du début, en août 2005, des travaux de la Commission vérité et amitié créée par les deux pays et attend de cette Commission le solde des contentieux du passé, afin d'aider au renforcement de leurs liens d'amitié et de coopération. Pour ce faire, il faut consolider les bases de la confiance, et c'est pourquoi nous insistons pour que l'incident du 6 janvier sur une frontière, que l'on peut considérer comme étant une frontière sensible, et qui a occasionné la mort de trois personnes, soit élucidé très rapidement. Nous comprenons les difficultés sur le terrain en ce qui concerne la maîtrise des compétences dans une jeune nation, mais nous encourageons le Gouvernement timorais à veiller à la conclusion rapide des enquêtes en cours.

Ma délégation se félicite également de la conclusion le 12 janvier 2006 entre le Timor-Leste et l'Australie, d'un accord sur le partage des recettes tirées de l'exploitation des ressources naturelles dans la mer du Timor.

Tous ces progrès ont été rendus possibles, hormis la volonté des autorités locales, grâce à l'appui résolu

des Nations Unies et à l'action efficace du Bureau des Nations au Timor-Leste (BUNUTIL), à travers la réalisation des trois programmes ordonnés par le Conseil de sécurité, à savoir l'appui à la mise en place des institutions d'État essentielles; l'appui à la mise en place d'une force de police et au renforcement du Groupe des gardes frontière; l'appui au respect des règles de gouvernance démocratique et des droits de l'homme.

Ma délégation pense que beaucoup a été fait dans ce pays grâce à l'accompagnement de la communauté internationale. Mais cet effort ne doit pas être relâché, car comme pour un enfant qui vient de naître et qui fait ses premiers pas, le Timor-Leste a encore besoin du soutien de la communauté internationale. Il est donc de la responsabilité de l'ONU et d'autres partenaires tant bilatéraux que multilatéraux de continuer à appuyer le Timor-Leste dans tous les domaines, afin qu'il s'engage résolument dans la voie du progrès.

Enfin, le Timor-Leste est encore confronté à un certain nombre de défis parmi lesquels la tenue pour la première fois dans ce pays, depuis qu'il est indépendant, des élections présidentielle et parlementaires en 2007. Ma délégation en appelle donc à l'appui de l'ONU et de divers partenaires tant bilatéraux que multilatéraux, qui ont une expertise avérée dans la préparation et le déroulement des élections, afin d'aider ce pays à consolider ses acquis dont certains demeurent encore bien fragiles.

Le renforcement des capacités du pays dans tous les domaines en vue d'un développement durable lui permettra d'asseoir la stabilité politique économique et sociale, sans oublier l'instauration d'une véritable démocratie soucieuse du respect des droits de l'homme.

En conclusion, nous croyons que de grands progrès ont été accomplis au Timor-Leste, mais qu'il y a encore une nécessité de consolider les acquis. Et le problème qui se pose encore aujourd'hui, au regard de ce que nous avons entendu, n'est pas de savoir si la communauté internationale n'en fait pas assez; mais comment continuer d'agir plus efficacement.

Le Congo souhaiterait donc que le Conseil examine le meilleur moyen de répondre aux attentes du peuple Timorais et qu'il continue d'avoir une oreille toujours attentive à ses sollicitations, notamment celle concernant la présence continue des Nations Unies après l'expiration du mandat du BUNUTIL à la fin du

mois de mai 2006, à travers, comme cela a été dit ici, la présence d'un bureau politique spécial.

M. Brencick (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : La délégation des États-Unis se félicite de la participation de S. E. le Président Gusmão et du Ministre des affaires étrangères Ramos-Horta à l'importante séance d'aujourd'hui. Nous remercions le Président de son exposé ainsi que de ses efforts pour consolider la démocratie, la paix et la justice dans son pays. Nous remercions également le Représentant spécial Hasegawa de son rapport et des efforts qu'il déploie personnellement pour asseoir la paix et la stabilité au Timor-Leste. Lui et ses collègues du Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL) accomplissent un travail excellent au Timor-Leste.

Comme d'autres membres l'ont noté, le rapport du Secrétaire général (S/2006/24), ainsi que les recommandations de la récente mission d'évaluation des besoins du Timor-Leste dans le domaine électoral, soulignent les importants efforts consentis par le Gouvernement et le peuple timorais. Nous les félicitons pour toutes ces réalisations.

Les diverses missions des Nations Unies au Timor-Leste ont constitué de bons modèles pour les efforts de maintien de la paix et de consolidation de la paix après le conflit. Elles sont intervenues lorsqu'il le fallait, ont accompli la tâche qui leur avait été confiée et ont pris fin lorsque leurs services n'étaient plus nécessaires. Le BUNUTIL est sur le point d'achever le travail pour lequel il a été créé, et nous pensons qu'il devrait prendre fin lorsque son mandat viendra à expiration en mai 2006.

Nous reconnaissons toutefois que des défis redoutables demeurent pour le Timor-Leste. La fin du mandat du BUNUTIL ne signifie pas et ne devrait pas signifier la fin de l'aide au Timor, dans la mesure où le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale et divers donateurs bilatéraux peuvent et devraient continuer à fournir conseils et assistance au Gouvernement timorais. Nous nous efforcerons de veiller au maintien de cette aide internationale pour aider le Timor-Leste dans son processus d'édification de la nation et de réconciliation.

La recommandation faite par l'ONU d'aider le Timor-Leste dans l'organisation de ses premières élections après l'indépendance, prévues pour l'an prochain, illustre la mesure dans laquelle l'ONU peut

continuer à être utile tout en respectant pleinement la souveraineté du Timor-Leste. Nous offrons notre appui sans réserve à la fourniture de cette aide par la Division de l'assistance électorale de l'ONU pour aider le Gouvernement timorais à préparer le terrain en vue de la tenue d'élections libres et régulières et pour favoriser le développement démocratique de cette jeune nation.

Nous sommes fermement favorables à un processus crédible à même de déterminer les responsabilités pour les crimes contre l'humanité perpétrés au Timor-Leste en 1999. Nous partageons l'espoir exprimé par d'autres membres de voir le Secrétariat présenter rapidement un exposé aux membres du Conseil sur le rapport d'ensemble établi en juin dernier par la Commission d'experts des Nations Unies.

Enfin, nous sommes encouragés par le sérieux et la diligence avec lesquels les membres de la Commission bilatérale vérité et amitié ont entamé leurs travaux. Nous attendons avec intérêt de nouveaux progrès et avons bon espoir que la Commission continuera ses travaux d'une façon qui suscitera la confiance dans ses conclusions et qui sera transparente, en tenant des audiences publiques, en divulguant le nom des auteurs des crimes, en protégeant la confidentialité des témoins et en faisant participer la communauté internationale.

Le Président (*parle en anglais*): Je vais maintenant faire une déclaration en tant que représentant de la République-Unie de Tanzanie.

Je voudrais remercier le Président de la République démocratique du Timor-Leste, S. E. M. Kay Rala Xanana Gusmão, d'avoir pris la parole devant le Conseil de sécurité. Je prends acte de la présence dans la salle du Conseil du Ministre des affaires étrangères du Timor-Leste, M. Ramos-Horta. Je voudrais également remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Sukehiro Hasegawa, et le féliciter de sa présentation du rapport intérimaire du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL).

Nous sommes encouragés par les nombreux faits nouveaux positifs qui ont été enregistrés par le BUNUTIL, y compris le fait que les dernières élections locales se soient déroulées dans l'ordre et le calme, avec une participation massive des électeurs; le renforcement du système juridique national et la

présentation du rapport sur les atteintes aux droits de l'homme, constituant ainsi un jalon important dans la recherche de la vérité et de la réconciliation au Timor-Leste; les progrès accomplis dans la délimitation de la frontière entre le Timor-Leste et l'Indonésie; le climat de bon voisinage qui prévaut, comme en témoigne la signature récente d'un accord entre le Timor-Leste et l'Australie sur le partage des ressources nationales et des recettes tirées de la mer du Timor; et le lancement fort opportun des préparatifs en vue de la tenue des élections parlementaires et présidentielle en 2007.

Nous notons, toutefois, qu'en dépit des progrès remarquables enregistrés jusqu'ici, de nombreuses institutions timoraises sont encore jeunes et fragiles, ce qui exige que les institutions des Nations Unies et d'autres organismes de développement leur prêtent concours pour consolider les piliers de l'État, à savoir la gouvernance démocratique, la sécurité et le développement durable.

Alors que le mandat du BUNUTIL touche à sa fin, nous estimons que le Timor-Leste bénéficierait d'une présence restreinte des Nations Unies sous forme d'un bureau politique spécial chargé d'aider le Timor-Leste à mener à bien les tâches inachevées, notamment en fournissant une assistance électorale, comprenant un appui technique et logistique, pour la tenue des prochaines élections au parlement national et à la présidence, et en mettant à sa disposition des conseillers civils dans les domaines clefs requérant une assistance, notamment les secteurs de la justice et des finances, la formation de la police et le renforcement des capacités dans le secteur de la sécurité. Nous appuyons pleinement ces demandes modestes.

Nous sommes conscients de la nécessité de s'attaquer aux questions des droits de l'homme, et nous félicitons le Gouvernement pour la façon dont il les traite jusqu'à présent. Nous comptons que les questions des droits de l'homme au Timor-Leste seront réglées de façon à ce que la justice puisse être rendue pour l'ensemble des Timorais et que la réconciliation puisse avoir lieu, en coopération avec l'Indonésie, et de manière à répondre aux attentes de la communauté internationale.

Enfin, je tiens à exprimer ma gratitude au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Sukehiro Hasegawa, et à tout le personnel du BUNUTIL, pour leur dévouement et leur excellent travail, exemple brillant de la coopération entre l'ONU

et un Gouvernement. Le Timor-Leste est, en vérité, le récit d'une expérience réussie pour les missions des Nations Unies.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de l'Autriche.

M. Pfanzelter (Autriche) (*parle en anglais*) : Au nom de l'Union européenne (UE), j'ai le privilège prendre la parole en présence du Président du Timor-Leste. La Bulgarie et la Roumanie, pays en voie d'adhésion; la Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie-et-Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine et la République de Moldova, se rallient à la présente déclaration.

Huit mois se sont maintenant écoulés depuis que le Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL) a pris la relève pour aider le Gouvernement à mettre en place ses institutions publiques clefs dans le but de renforcer la gouvernance démocratique et d'instaurer la paix au Timor-Leste. Comme l'UE l'a souligné dans son intervention lors du débat public sur la question en mai 2005 (voir S/PV.5180), nous apprécions vivement la contribution inestimable que l'ONU a apportée dans le domaine de la consolidation de la paix au Timor-Leste tout au long de ses diverses missions depuis 1999. Nous nous félicitons du fait qu'il existe un haut degré de continuité entre la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental et le BUNUTIL, facilitant ainsi la relève sans heurts par le BUNUTIL des fonctions de la Mission. Nous saluons la détermination et les contributions du personnel du BUNUTIL sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Sukehiro Hasegawa.

Depuis que le Timor-Leste a voté massivement pour l'indépendance en 1999, il a parcouru un long chemin et a réalisé des progrès remarquables en matière de reconstruction et d'édification de l'État. C'est dans le cadre de la consolidation de ces acquis que la question de la présence future se pose, après la fin du mandat du BUNUTIL le 20 mai 2006. Nous croyons comprendre qu'avec la nomination récente d'un nouveau coordonnateur résident du Programme

des Nations Unies pour le développement, la transition vers un cadre de développement multilatéral des Nations Unies plus ordinaire est en bonne voie. Toutefois, nous convenons avec le Président Gusmão que, compte tenu des défis qui subsistent dans d'autres domaines, une présence politique des Nations Unies restreinte et limitée dans le temps pourrait être utile au-delà du 20 mai 2006.

La tâche principale qui nous attend dans les mois et les années à venir sera d'assurer le succès à long terme du processus d'édification de l'État timorais. À cet égard, les préparatifs et la tenue des élections présidentielle et parlementaires prévues pour mai 2007 sont cruciaux. Ces élections testeront la maturité de la jeune démocratie du Timor-Leste. La conduite juste, correcte et ouverte du processus électoral et la manière dont seront gérés les résultats de l'élection seront indispensables au succès du processus électoral. L'UE est par conséquent convaincue que le processus qui mène aux élections – y compris l'élaboration d'une nouvelle législation en matière d'élections – doit être géré de manière inclusive et transparente, en impliquant toutes les forces politiques et la société civile.

Le progrès économique durable est d'une importance égale pour la stabilité à long terme du Timor-Leste. À cet égard, l'Union européenne se félicite de la signature récente, le 12 janvier, de l'accord entre l'Australie et le Timor-Leste qui divise à égalité entre les deux pays les revenus tirés des champs pétroliers et des gisements de gaz dans la mer du Timor. Nous considérons cela comme une évolution très positive qui garantira au Gouvernement du Timor-Leste une source stable de revenus qui lui fait cruellement défaut. Parallèlement, comme nous l'ont démontré divers exemples par le passé, les revenus pétroliers peuvent être un bienfait douteux s'ils ne sont pas gérés comme il faut. C'est dans ce contexte que nous soulignons l'importance de créer des mécanismes clairs et transparents – y compris des mécanismes de contrôle – pour la gestion de ces ressources afin qu'elles profitent à la reconstruction et au développement du Timor-Leste.

Comme l'a souligné l'Union européenne à de nombreuses reprises, nous sommes convaincus que justice doit être rendue pour les violations graves des droits de l'homme commises au Timor-Leste en 1999. À cet égard, l'Union européenne se félicite du rapport présenté au Secrétaire général par la Commission

d'experts (S/2005/458, annexe II), qui a été publié en juillet 2005. Nous notons la demande présentée au Secrétaire général par le Conseil de sécurité, en septembre 2005, de soumettre un rapport sur les solutions qui s'offrent au Timor-Leste en matière de justice et de réconciliation, en mettant l'accent sur ce qui peut être fait dans la pratique. Nous attendons avec intérêt des progrès concrets dans ce domaine.

En ce qui concerne la Commission vérité et amitié créée par les Gouvernements indonésien et timorais en novembre 2004, nous demeurons préoccupés par les dispositions en matière d'amnistie contenues dans son statut et exhortons les deux Gouvernements à examiner à nouveau cette question. Il est essentiel, pour le développement à long terme du Timor-Leste, de mettre fin à l'impunité en exigeant des comptes de la part de ceux qui sont responsables de violations graves des droits de l'homme dans la mesure où cela fait partie d'un processus qui recherche également la paix et la réconciliation, ainsi que le renforcement de l'état de droit.

Depuis 1999, l'Union européenne et ses États membres ont régulièrement exprimé leur appui au développement pacifique et à la viabilité économique du Timor-Leste. D'emblée, l'Union européenne et ses États membres ont tenu leurs engagements en contribuant plus de 700 millions d'euros en appui au développement du Timor-Leste. Cela représente la moitié de la totalité de l'aide extérieure reçue par le pays. Quand le Timor-Leste sera membre à part entière dans le cadre de l'accord de coopération entre l'Union européenne et les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, il pourra également bénéficier d'une aide au titre du Fonds européen de développement. Cela assurera au Timor-Leste un appui financier continu, fiable et prévisible de l'Union européenne.

Je souhaiterais terminer en assurant le Gouvernement et le peuple timorais de l'engagement continu de l'Union européenne à les appuyer dans leur objectif de réaliser la stabilité à long terme et le développement durable de leur jeune pays. À cette fin, nous continuerons d'œuvrer étroitement avec tous les donateurs bilatéraux et multilatéraux. L'Union européenne est convaincue du sens des responsabilités du Gouvernement timorais et de la détermination de son peuple à faire en sorte que le pays continue d'apparaître comme une des véritables réussites de l'histoire de l'Organisation des Nations Unies en matière de consolidation de la paix et comme un

exemple pour la Commission de consolidation de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à la représentante de l'Australie.

M^{me} Lisson (Australie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de cette occasion qui m'est donnée de prendre la parole devant le Conseil de sécurité.

Je souhaite commencer en exprimant au Secrétaire général nos remerciements pour son rapport intérimaire sur le Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL) (S/2006/24) et au Représentant spécial pour le Timor-Leste, Sukehiro Hasegawa, pour le travail qu'il accomplit à la tête de la mission des Nations Unies. Je souhaiterais également saluer la présence, très bienvenue ici aujourd'hui, du Président Gusmão.

L'Australie se félicite de la contribution de la mission des Nations Unies au Timor-Leste à la mise en place d'une gouvernance démocratique efficace, comme il est souligné dans le rapport, et félicite le Timor-Leste des progrès remarquables faits depuis 1999. Comme les membres le savent, l'Australie a été à la tête des efforts internationaux déployés pour appuyer la transition du Timor-Leste à la condition d'État indépendant et sûr. Nous avons contribué à toutes les missions des Nations Unies au Timor-Leste – INTERFET, Force internationale au Timor-Leste; UNTAET, Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental; et MANUTO, Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental – et nous fournissons actuellement au BUNUTIL les services de trois officiers de liaison militaire et de quatre conseillers de police civile. L'Australie a également fourni au Timor-Leste, depuis 1999, plus de 330 millions de dollars en aide publique au développement.

Au cours des six dernières années, l'Organisation des Nations Unies a joué un rôle essentiel dans la transition du Timor-Leste à la condition d'État démocratique et pacifique. L'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale dans son ensemble méritent des félicitations pour leur contribution aux succès remportés par le Timor-Leste.

Cependant, le travail important réalisé par l'Organisation des Nations Unies ne devrait pas éclipser les efforts indispensables consentis par le peuple et le Gouvernement timorais pour créer un

nouveau pays et l'esprit positif dans lequel l'Indonésie comme le Timor-Leste ont approché la mise en place de relations bilatérales productives. Nous félicitons en particulier les efforts des Gouvernements timorais et indonésien pour la coopération dont ils ont fait preuve s'agissant de gérer les questions frontalières, notamment les progrès réalisés dans la délimitation de la quasi-totalité de leur frontière commune et l'engagement pris par les deux pays de régler les incidents frontaliers notés dans le rapport du Secrétaire général. Nous encourageons le Timor-Leste et l'Indonésie à continuer d'œuvrer de concert pour améliorer leurs arrangements en matière de gestion de la frontière.

De toute évidence, grâce aux efforts fournis par le pays lui-même et à ceux de ses voisins et de la communauté internationale, la situation au Timor-Leste est en transition, passant de la difficile conjoncture que représentait la gestion après la crise à celle non moins difficile où la priorité est le développement à long terme. Le 20 mai prochain marquera la fin de la mission créée par la résolution 1599 (2005) du Conseil de sécurité, et le BUNUTIL doit continuer à se concentrer sur la préparation de la fin de son mandat. Plus que jamais, l'Organisation des Nations Unies doit examiner ce que le BUNUTIL laissera derrière lui en matière de capacités autochtones solides et durables dans l'administration civile, les services de police, le droit, la justice et la défense.

Il y a de toute évidence davantage à faire pour aider le Timor-Leste après l'expiration du mandat du BUNUTIL. Le Timor-Leste nécessitera un appui continu, en particulier en matière de renforcement des capacités et de réduction de la pauvreté. La communauté internationale a consenti un investissement considérable dans le succès du Timor-Leste et les défis auxquels il sera confronté doivent être relevés par ses partenaires de développement si l'on veut que le pays reste un exemple réussi de l'implication de la communauté internationale dans le maintien et la consolidation de la paix.

L'Australie a été et demeurera un des plus importants donateurs bilatéraux du Timor-Leste. Notre programme d'aide bilatérale est évalué à plus de 30 millions de dollars pour 2005-2006 et il comprend un important renforcement des capacités dans les domaines de la gouvernance économique, de la police et de la justice – par exemple, par le biais d'un programme de formation de la police d'une valeur de

23 millions de dollars étalé sur quatre ans et demi, en partenariat avec le Gouvernement britannique. L'Australie a également un programme important de coopération en matière de défense avec le Timor-Leste qui s'élève à 6 millions de dollars par an.

Le passage de l'affectation des conseillers à court terme qui appuient actuellement le Gouvernement timorais au renforcement à long terme des institutions par des organismes bilatéraux et multilatéraux de type classique constituera un défi. L'Australie envisage de fournir un appui continu à la Banque mondiale et aux organismes de développement spécialisés des Nations Unies dans les domaines prioritaires, notamment le droit et la justice et la gouvernance politique et économique, ainsi que de s'engager à verser 50 millions de dollars sur 10 ans pour aider à renforcer les capacités du secteur public au Timor-Leste. Nous encourageons les autres partenaires internationaux du Timor-Leste à maintenir leur aide bilatérale après la fin du mandat du BUNUTIL afin d'aider à répondre à ces besoins et d'assurer une transition sans heurt vers un cadre de développement durable.

Dans son rapport, le Secrétaire général met l'accent sur les élections prévues en 2007 au Timor-Leste. L'appui des Nations Unies, notamment sous forme d'une aide technique appropriée, en vue de ces élections sera important, tout comme le sera celui fourni par la communauté internationale dans les domaines du renforcement des capacités électorales, de l'éducation des électeurs et de l'aide à la surveillance.

Enfin, j'aimerais signaler un tournant dans les relations bilatérales entre l'Australie et le Timor-Leste qui s'est placé le 12 janvier, lorsque nos deux pays ont signé un traité sur des dispositions concernant la mer du Timor. Ce traité porte la part du Timor-Leste dans les revenus tirés de l'exploitation du gisement gazier Greater Sunrise de 18 à 50 % et pourrait amener le Timor-Leste à recevoir jusqu'à 4 milliards de dollars de revenu supplémentaire sur toute la durée du projet.

Beaucoup a été accompli au Timor-Leste en peu de temps, ce qui est à mettre au crédit du peuple timorais, des Nations Unies et de la communauté internationale. Nous devons tous rester résolus à appuyer le Timor-Leste dans sa transition vers un État sûr et autonome. L'on peut à cet effet compter sur la contribution de l'Australie.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne à présent la parole au représentant du Portugal.

M. Salgueiro (Portugal) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Président Xanana Gusmão et le Ministre des affaires étrangères Ramos-Horta. Je souhaite également remercier le Président Gusmão de sa précieuse contribution à ce débat.

Je voudrais remercier le Secrétaire général de son dernier rapport sur la situation au Timor-Leste et remercier le Représentant spécial Hasegawa de son excellent exposé. Je saisis cette occasion pour faire l'éloge du dévouement des composantes civile, militaire et de police du Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL) et les féliciter de leurs nombreux accomplissements au Timor-Leste.

Le Portugal souscrit à la déclaration faite par le représentant de l'Autriche au nom de l'Union européenne. Je me limiterai donc à ajouter quelques observations au nom de la délégation portugaise.

Tout d'abord, nous sommes d'accord avec l'évaluation que fait l'ONU de la situation au Timor-Leste et nous convenons que les élections locales, qui ont été un succès, le renforcement du cadre juridique avec l'adoption de textes clefs et un meilleur respect des droits de l'homme par la police sont de bons exemples de tels progrès. Nous partageons l'avis selon lequel la situation au Timor-Leste est demeurée dans l'ensemble calme et stable, à l'exception d'un petit nombre d'incidents isolés, dus à l'intrusion d'anciens miliciens au Timor-Leste, et d'un grave incident frontalier qui a eu lieu il y a quelques semaines et qui a entraîné la mort de trois personnes entrées clandestinement dans le pays. À cet égard, j'aimerais insister sur le fait que le moindre incident pourrait – nous espérons que ce ne sera pas le cas – avoir un impact significatif et de graves conséquences sur la stabilité du Timor-Leste.

Ma deuxième observation résulte directement de ce qui précède. Le Timor-Leste se trouve à un moment critique de son processus de consolidation de la paix et le rapport du Secrétaire général signale un certain nombre de domaines pour lesquels une aide internationale sera nécessaire après la fin du mandat du BUNUTIL, à savoir la justice, les finances, la formation de la police et la gestion des frontières. Le Timor-Leste devra également relever le défi des préparatifs et de la tenue des élections présidentielles et parlementaires prévues pour 2007 – les premières depuis que le pays a accédé à l'indépendance en 2002.

L'avenir du pays repose avant tout sur le peuple timorais et son gouvernement, mais, dans les circonstances actuelles, le Portugal souscrit à la proposition du Secrétaire général selon laquelle la communauté internationale doit poursuivre son action au Timor-Leste au-delà du 20 mai 2006, date à laquelle le mandat du BUNUTIL arrivera à expiration. Le Portugal estime que nous devons définir le type de présence internationale qui sera à même d'aider le Timor-Leste sur la voie de la stabilité et du développement à long terme et dans les tâches pour lesquelles le Gouvernement timorais a le plus grand besoin de l'appui des Nations Unies.

Nous nous félicitons de l'évolution régulière et positive des relations entre le Timor-Leste et son voisin, l'Indonésie. Un exemple en est l'effort déployé pour achever la délimitation du 1 % de frontière restant, qui est le résultat de l'engagement constant des dirigeants des deux pays.

Le Portugal se félicite également de la signature récente de l'accord entre l'Australie et le Timor-Leste, qui fournira à ce nouveau pays les ressources très nécessaires à son progrès économique. Nous félicitons le Gouvernement timorais de son initiative de créer un mécanisme permettant de garantir la transparence dans la gestion de ces ressources.

Nous devons reconnaître l'importance de poursuivre l'aide bilatérale et de souligner la responsabilité que doit assumer la communauté internationale envers le Timor-Leste. Je me limiterai à signaler que la semaine dernière, le Portugal a signé un plan d'aide avec le Gouvernement timorais par lequel le Portugal s'est engagé à fournir au Timor-Leste 32,6 millions de dollars au titre de l'aide au développement pour 2006.

Mes dernières observations portent sur la responsabilité de la communauté internationale et du Conseil de sécurité envers le Timor-Leste. À cet égard, nous réitérons notre appui au rapport de la Commission d'experts du Secrétaire général et nous prenons note de la demande présentée par le Conseil de sécurité au Secrétaire général de lui soumettre un rapport sur la justice et la réconciliation au Timor-Leste en adoptant une démarche pratique, afin de répondre aux attentes du peuple timorais.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Brésil.

M. Sardenberg (Brésil) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais rendre hommage au Président du pays frère qu'est le Timor-Leste, M. Xanana Gusmão, et faire l'éloge de son attachement sincère à la pleine indépendance et au développement du peuple timorais. Nous souhaitons également la bienvenue au Conseil de sécurité au Ministre des affaires étrangères Ramos-Horta.

C'est la première fois que je prends la parole depuis que le Brésil a achevé son mandat de membre non permanent du Conseil de sécurité, en décembre dernier. C'est un plaisir pour moi de prendre la parole devant le Conseil alors qu'il examine la question importante du Timor-Leste sous votre habile présidence, Monsieur le Président.

Je voudrais remercier l'Ambassadeur Jones Parry et les membres de la délégation du Royaume-Uni pour la compétence avec laquelle ils ont assumé la présidence du Conseil le mois dernier. Enfin, je remercie le Représentant spécial Hasegawa d'avoir présenté le rapport du Secrétaire général et du travail inlassable et efficace qu'il a accompli au Timor-Leste à la tête du Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL).

Le Brésil est l'un des partenaires du Timor-Leste. En collaboration étroite avec le Programme des Nations Unies pour le développement, mon pays appuie le secteur de la justice et nous sommes également engagés dans l'action en vue d'accroître la coopération bilatérale dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la formation professionnelle. Nous étudions également les possibilités d'une coopération plus étendue avec le Parlement national du Timor-Leste.

Comme l'a indiqué M. Hasegawa, d'autres partenaires bilatéraux et internationaux se présentent également avec leurs contributions, principalement en vue d'aider à la consolidation des institutions timoraises. Parmi les membres de la Communauté des pays lusophones, je rappelle le soutien apporté par le Cap-Vert et le Portugal, en plus de celui apporté par le Brésil.

Toutefois, en dépit des efforts remarquables déployés par le Gouvernement et le peuple timorais, et du fait qu'il y a eu des progrès dans la mise en place d'une gouvernance démocratique dans le pays, la coopération internationale continue d'être indispensable au soutien de structures administratives

centrales, sans lesquelles la viabilité et la stabilité politique du Timor-Leste ne peuvent être assurées.

La principale difficulté ne consiste pas seulement à maintenir les niveaux actuels de performance, lesquels ont déjà permis d'assurer la bonne tenue d'élections locales, le renforcement du cadre juridique grâce à l'adoption d'une législation clef et l'amélioration du respect des droits de l'homme par la police. La difficulté consiste à continuer à mettre sur pied des institutions locales et nationales qui ne sont toujours pas autonomes et dont l'avenir n'est rien moins qu'assuré tant que ne se mettront pas en place des partenariats pour former leur personnel et améliorer leurs moyens et capacités. Le Timor-Leste compte sur l'aide internationale pour consolider son État nouvellement indépendant, dont le premier gouvernement a prêté serment il y a trois ans à peine.

Le Conseil de sécurité devra bientôt prendre une décision importante pour l'avenir du Timor-Leste. Ma délégation comprend bien que la transition sans heurt vers une logique de développement durable, comme le souligne la résolution 1599 (2005), reste encore à mettre pleinement en œuvre avec l'aide des donateurs bilatéraux et multilatéraux, des mécanismes régionaux, des organisations non gouvernementales, du secteur privé et d'autres acteurs intéressés. Le Brésil espère que le Conseil en tiendra dûment compte lors de ses délibérations sur la question des besoins du Gouvernement timorais, afin de consolider la réussite qu'a constitué l'intervention de l'ONU dans ce pays depuis 1999.

Nous sommes d'avis que la communauté internationale devra rester engagée au Timor-Leste au-delà de mai 2006, date de la fin du mandat du BUNUTIL, et aussi longtemps qu'il le faudra pour garantir au pays des structures gouvernementales et institutionnelles stables et autosuffisantes. À cet égard, ma délégation appuie avec force la déclaration faite par le Président Xanana Gusmão au Conseil, et demande aux membres du Conseil d'envisager la possibilité d'adopter une stratégie d'élimination graduelle de la présence de la mission politique spéciale au Timor-Leste, tout en remplaçant les conseillers et le personnel par une aide fiable qui sera assurée, selon les besoins, par d'autres partenaires également engagés.

Pour terminer, je tiens également à me féliciter de l'amélioration des relations du Timor-Leste avec les pays voisins, en particulier l'Indonésie et l'Australie.

Des questions délicates, telles que les différends frontaliers et l'exploration des ressources naturelles communes sont réglées avec succès, ce qui contribue sensiblement à faire porter tous les efforts sur l'agenda de paix et de développement du Timor-Leste.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Brésil des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne à présent la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Jenie (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous féliciter de l'excellente manière dont vous vous acquittez de vos fonctions de Président du Conseil de sécurité pour le mois de janvier. Je souhaite également remercier le Secrétaire général pour son rapport intérimaire (S/2006/24) sur le Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL) pour la période allant du 16 août 2005 au 13 janvier 2006. Ma délégation apprécie également l'exposé complet de M. Sukehiro Hasegawa, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Timor-Leste. Nous le remercions du rôle directeur qu'il assume dans l'exécution du mandat du BUNUTIL.

Avant de continuer, je voudrais m'associer aux orateurs précédents pour souhaiter la bienvenue à Yang Mulia Bapak, au Président Kay Rala Xanana Gusmão du Timor-Leste et au Ministre des affaires étrangères, M. José Ramos-Horta. Le Président Gusmão a mis en relief sa perspective sur la question de la justice due au peuple timorais pour les événements passés. La sagesse et les qualités de chef de file et de chef d'État dont a fait montre le Président Xanana Gusmão pour extraire son peuple d'un passé difficile et l'orienter vers un avenir plus sain et plus prospère sont une source d'inspiration. Sa ferme résolution d'encourager la réconciliation entre les Timorais est tout aussi admirable. Sa détermination s'est manifestée notamment dans la tentative qu'il a faite l'année dernière – et que mon gouvernement a été heureux de faciliter – d'ouvrir les bras aux Timorais résidant dans le Timor occidental. Ma délégation tient également à louer sa présentation très claire de l'évolution actuelle de son pays, des défis auxquels les Timorais sont confrontés aujourd'hui, de leurs besoins continus et des espoirs qu'ils nourrissent à l'égard de la communauté internationale, et nous pensons que le Conseil devrait voir tout cela avec faveur.

Ma délégation se félicite de ce que le Gouvernement timorais, comme l'indique le rapport du Secrétaire général, a continué à progresser sur la voie de l'établissement d'une démocratie effective dans le pays. Grâce à ses dirigeants sages et courageux, ce nouvel État est devenu une nation pacifique, stable et politiquement dynamique.

Nous nous félicitons également du fait important que, comme le Président Gusmão l'a dit précédemment, les relations entre le Timor-Leste et l'Indonésie ont continué de s'affirmer. À cet égard, je voudrais souligner que, comme le Timor-Leste reste une priorité importante de la politique étrangère de l'Indonésie, ces excellentes relations bilatérales continuent d'être caractérisées par des rapports étroits au plus haut niveau entre les dirigeants des deux pays.

À cet égard, nous affirmons que la coopération bilatérale s'est encore accrue et élargie. Dans le cadre du mécanisme de réunions annuelles de la Commission ministérielle conjointe pour la coopération bilatérale établie entre le Timor-Leste et l'Indonésie, nous continuons à faire des progrès dans divers domaines, notamment les problèmes frontaliers; les questions juridiques; le commerce, l'investissement et les finances; la santé; les transports et les communications; et les domaines social, éducatif et culturel. Ces progrès incluent également l'assistance au Timor-Leste dans divers domaines du renforcement des capacités institutionnelles.

La solidité de nos liens bilatéraux a permis à nos deux pays de traiter aisément et effectivement de toutes les questions et problèmes communs qui peuvent surgir sur une base bilatérale, y compris les questions relatives à l'épisode difficile de notre histoire commune et les problèmes frontaliers. Comme l'a fait remarquer le Président Gusmão, nos deux pays ont conclu un accord sur 99 % de notre frontière terrestre commune, et la question du 1 % restant sera très bientôt réglée.

Malgré ces progrès, il est très regrettable qu'il y ait encore des incidents frontaliers comme celui, mentionné dans le rapport du Secrétaire général, survenu le 6 janvier et qui a fait trois morts. Comme la commission conjointe d'enquête est en train de déterminer les faits relatifs à cet incident, nous devons nous abstenir de tirer des conclusions avant que l'affaire ne soit instruite. Les deux pays conviennent en fait qu'il s'agit là d'incidents isolés qui n'affectent

aucunement nos excellentes relations bilatérales. Nous convenons aussi que ces incidents mettent en relief la nécessité de renforcer la coopération et la coordination entre les autorités frontalières des deux pays, afin que ce type d'incidents ne se reproduise plus. À cet égard, nous attendons avec intérêt l'achèvement prochain du nouveau cadre de gestion des frontières.

Ma délégation note avec intérêt que, comme le fait remarquer dans son rapport le Secrétaire général et conformément à la résolution 1599 (2005) du Conseil de sécurité, le BUNUTIL continuera de se concentrer sur la coordination de l'aide des donateurs, d'encourager l'exécution de projets propices au développement durable et à long terme au Timor-Leste, et d'assurer une transition sans heurt du BUNUTIL à un cadre d'aide au développement. Des progrès ont été réalisés durant la période considérée, notamment dans les efforts déployés par le BUNUTIL pour transférer les responsabilités au Gouvernement et aux partenaires de développement. Depuis octobre 2005, le Groupe d'appui civil du BUNUTIL et le programme d'appui au renforcement des capacités institutionnelles du PNUD ont été pleinement intégrés à la Section de coordination des opérations de renforcement des capacités, qui relève du Cabinet du Premier Ministre. Nous reconnaissons que cela facilitera le transfert à terme au Gouvernement de toutes les fonctions de gestion et de coordination des programmes d'assistance. À cet égard, nous espérons que la nomination d'un nouveau coordonnateur résident des Nations Unies à Dili, qui prendra ses fonctions le mois prochain, facilitera encore le processus.

Un autre événement important sera la Conférence des partenaires de développement, prévue en avril. Elle sera une occasion importante pour la communauté internationale de manifester son attachement continu au Timor-Leste et de traduire les engagements pris en mesures concrètes.

Nous nous réjouissons de la conclusion réussie du mandat du BUNUTIL le 20 mai. Toutefois, nous partageons l'analyse du Secrétaire général, contenue dans son rapport, selon laquelle même si l'avenir du pays repose sur le peuple timorais et sur son Gouvernement, il faudrait que la communauté internationale poursuive son action au Timor-Leste au-delà du 20 mai 2006, date d'expiration du mandat du BUNUTIL.

Les prochaines élections présidentielles et législatives, qui se dérouleront pour la première fois au Timor-Leste en 2007, représentent un défi majeur pour le pays à brève échéance. Il est fondamental que la communauté internationale continue d'aider le Timor-Leste à relever le défi et à répondre aux besoins dans des domaines clefs, ainsi que le Président Gusmão l'a expliqué plus tôt, entre autres dans les secteurs de la justice et des finances ainsi que de la formation de la police.

Pour sa part, l'Indonésie poursuivra son appui bilatéral sur la base des principes de confiance en l'avenir et de réconciliation établis par les dirigeants des deux nations. Nous avons toujours salué le rôle joué par la communauté internationale s'agissant de contribuer au processus de développement au Timor-Leste, tout en reconnaissant dans le même temps que, seule nation à avoir une frontière terrestre commune et des liens historiques spécifiques avec le Timor-Leste, nous avons une responsabilité particulière à assumer.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais informer le Conseil que j'ai reçu du représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée une lettre par laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Aisi (Papouasie-Nouvelle-Guinée) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à prendre la parole.

M. Aisi (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (*parle en anglais*) : Je voudrais joindre ma voix aux orateurs précédents et souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président Gusmão et au Premier Ministre Ramos-Horta.

Je voudrais également vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil et remercier le Royaume-Uni de ses remarquables efforts en décembre.

J'ai le plaisir de prendre la parole aujourd'hui au nom des pays membres du Forum des îles du Pacifique, l'Australie, les États fédérés de Micronésie, les Fidji, les Îles Marshall, les Îles Salomon, Kiribati, Nauru, la Nouvelle-Zélande, les Palaos, Samoa, Tuvalu, Vanuatu et mon propre pays, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, ainsi qu'au nom des pays observateurs.

Il est particulièrement réjouissant de voir que le Timor-Leste est actuellement un pays observateur du Forum des îles du Pacifique.

À ce jour, de nombreux membres du personnel militaire et de police civile sont issus de pays du Forum des îles du Pacifique, à savoir l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les Fidji, les Palaos, Samoa et Vanuatu. D'autres pays, comme la Papouasie-Nouvelle-Guinée, ont également apporté de petites contributions dans d'autres domaines.

Comme l'ont indiqué les collègues qui m'ont précédé, beaucoup a été accompli mais beaucoup plus reste à faire. Nous saluons le travail du Représentant spécial, M. Sukehiro Hasegawa. Nous encourageons également l'excellent travail que continuent d'exécuter les institutions des Nations Unies.

Nous reconnaissons les efforts déployés par le Gouvernement du Président Gusmão et par le peuple timorais pour consolider la paix sur la voie du développement et de la prospérité.

Pour terminer, nous souhaitons au Gouvernement et au peuple timorais plein succès et nous espérons que les excellents progrès accomplis continueront d'être consolidés. Nous reconnaissons avec nos collègues, et notamment dans ce cas l'Australie, que nous devons tous rester engagés à appuyer le Timor-Leste dans sa transition vers un État sûr et autonome.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à M. Hasegawa pour qu'il réponde aux observations et aux questions qui ont été formulées.

M. Hasegawa (*parle en anglais*) : Compte tenu du peu de temps dont nous disposons, je ne répondrai qu'à deux questions qui ont été soulevées par les membres du Conseil de sécurité et par d'autres pays intéressés.

La première concerne la quête de la justice et de la réconciliation. L'Ambassadeur Faaborg-Andersen, du Danemark, a lancé le débat en évoquant la nécessité de poursuivre cette quête, point qui a également été repris par les représentants de la France, de la Grèce, du Japon, des États-Unis, de l'Autriche au nom de l'Union européenne, du Portugal et du Brésil.

Nous avons effectivement pris note de la demande adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité, dans une lettre datée du 28 septembre 2005, de préparer un rapport sur la justice et la réconciliation qui mettrait plus particulièrement l'accent sur les observations de la Commission d'experts et sur la nécessité de trouver des solutions pratiques et réalistes, en tenant compte des vues exprimées par le Timor-Leste et l'Indonésie.

Deuxièmement, un certain nombre d'orateurs ont évoqué la nécessité de poursuivre l'aide une fois que le Bureau des Nations Unies au Timor-Leste aura achevé son mandat. Les représentants de l'Argentine, de la Grèce, du Portugal, du Brésil, de la Chine, du Ghana, du Pérou et de la Russie se sont tous prononcés en faveur de la poursuite de l'aide internationale, en insistant sur le transfert des responsabilités, dans la mesure du possible, à un cadre d'assistance en faveur du développement durable. Dans le même temps, de nombreux orateurs ont fait référence à la nécessité que se poursuive l'engagement des Nations Unies pour aider à la préparation des élections présidentielle et législatives qui auront lieu en 2007. J'ai pris note de ces déclarations, et en particulier des demandes formulées par l'Ambassadeur Thomson du Royaume-Uni et par l'Ambassadeur Oshima du Japon tendant respectivement à ce que le bureau spécial des Nations Unies ait un rôle clairement défini et à ce que les modalités de l'assistance fournie par les Nations Unies soient expliquées.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point de l'ordre du jour.

Je voudrais remercier une fois encore le Président Gusmão de sa présence et de ses déclarations.

La séance est levée à 13 h 10.